

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR



PROGRAMME 216

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	10
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	29
Opérateurs	64

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Christophe MIRMAND

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte les fonctions de pilotage du ministère de l'intérieur au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services de l'ensemble du ministère. Enfin, il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère et, ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La stratégie pour 2019 est structurée autour de trois axes :

- poursuivre les efforts engagés en termes d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires ;
- assurer la mise en œuvre des programmes d'action de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- maintenir la qualité des prestations réalisées au profit des directions et services du ministère en améliorant l'efficacité de la gestion des moyens dont ils disposent et la maîtrise du coût des fonctions support.

La politique de pilotage et de maîtrise de la dépense contentieuse et de protection fonctionnelle

Le premier objectif du programme, « Optimiser la fonction juridique du ministère », vise à l'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires. Le rebasage en loi de finances initiale (LFI) des crédits de contentieux, obtenu en 2018 à hauteur de 80 M€, après plusieurs exercices marqués par une insuffisance de crédits en dotation initiale, a largement participé à l'atteinte de l'objectif de maîtrise de la dépense contentieuse tout en permettant une gestion plus saine et équilibrée des crédits tout au long de l'année.

La Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) a, néanmoins, dû faire face en 2019 aux conséquences du mouvement des "gilets jaunes" qui a un impact sur les postes de dépenses attroupements et protection fonctionnelle. Dans ce contexte, un dispositif de recueil de données et d'analyse spécifique a été mis en place afin d'en objectiver l'impact financier dès l'exercice 2019 ainsi que sur les exercices à venir.

La DLPAJ a poursuivi sa démarche de performance afin de mieux connaître les déterminants de la dépense contentieuse et d'évaluer le coût des contentieux dans les principales thématiques ministérielles : contentieux des étrangers, refus de concours de la force publique, accidents de la circulation, protection fonctionnelle des fonctionnaires. L'indicateur du projet annuel de performance (PAP) a ainsi été modifié afin de détailler par thématique de manière plus précise l'évolution de ces déterminants. Les efforts se sont également poursuivis en matière de fiabilisation des provisions pour litiges. La DLPAJ a continué à mener un dialogue de gestion de qualité avec ses unités opérationnelles (UO) et assure le développement et le déploiement des outils de gestion et de contrôle (Suivi informatisé des affaires juridiques (SIAJ)).

Dans le but de prévenir le contentieux et d'optimiser la défense de l'État, sept pôles d'appui juridique spécialisés délivrent analyses et conseils à la demande des préfetures et des SGAMI : trois pôles en matière de contentieux des polices administratives, deux pôles en matière de refus de concours et de responsabilité de l'État et deux pôles en matière de contentieux statutaire. L'activité de ces pôles d'appui juridique a continué à progresser fortement en 2019 tant en matière de conseil juridique que de contentieux et les préfetures sont extrêmement satisfaites des prestations délivrées.

La création d'un service à compétence nationale (reprenant les compétences exercées aujourd'hui par les SGAMI et la DLPAJ) permettant la professionnalisation de la fonction d'assureur automobile poursuit également l'objectif de maîtrise de la dépense contentieuse. Enfin, l'application par la DLPAJ et les directions métiers des préconisations issues du rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA) sur l'imputation budgétaire des contentieux du

ministère de l'intérieur, a permis d'écarter la prise en charge sur le programme 216 de plusieurs contentieux à fort enjeu financier dès lors que les condamnations résultant du non-paiement d'une dépense doivent désormais être supportées par le programme budgétaire qui aurait dû prendre en charge la dépense initialement. Une attention particulière a également été portée afin que ne soient pris en charge par les crédits de l'action 6 du programme 216 que les contentieux relevant du ministère de l'intérieur.

La mise en œuvre des actions de prévention de la radicalisation et de la délinquance

Conformément aux orientations du projet annuel de performance (PAP) au titre de la prévention de la délinquance, la gestion 2019 a consacré la priorité accordée aux jeunes délinquants, et plus particulièrement à ceux ayant déjà été en contact avec la justice notamment au titre de la prévention de la récidive.

De même, ont été soutenues :

- les actions de médiation pour la tranquillité publique (régulation des conflits dans les espaces, prévention des incivilités et amélioration du dialogue entre les générations ;
- l'amélioration des relations avec les forces de sécurité les actions au profit de la prévention de la radicalisation. Les mesures du plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) sont venues renforcer cette politique, parmi lesquelles :
 - au niveau déconcentré : le soutien aux plans locaux de lutte contre la radicalisation et l'implication des personnels de santé mentale dans la prise en charge préventive des personnes radicalisées, renforcée grâce à des conventions signées entre chaque préfet de Région et chaque agence régionale de santé (ARS),
 - au niveau central : les actions de sensibilisation et de formation des entreprises, les actions de contre discours qui visent à délégitimer la propagande djihadiste et la mobilisation de l'expertise en recherche en matière de prévention de la radicalisation.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des fonctions support

En 2019 le programme a veillé à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des fonctions support, particulièrement grâce à quatre domaines à fort enjeu : l'exemplarité en termes de fonctionnement courant des services de l'administration centrale et des achats, les systèmes d'information et de communication, les ressources humaines et le patrimoine immobilier en administration centrale.

La politique d'achat

La politique des achats du ministère s'inscrit dans le cadre interministériel défini par la direction des achats de l'État et dans la démarche du programme Action publique 2022. C'est dans ce contexte qu'en septembre 2019 un service unique des achats a été créé : le Service achat, innovation et logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI). Rattaché au Secrétariat général et à la Direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI), ce nouveau service regroupe désormais l'intégralité des fonctions achat, approvisionnement et logistique pour l'ensemble des directions générales, directions, délégations, services et opérateurs du ministère de l'intérieur. Il vise à optimiser la fonction achat du ministère grâce notamment à la massification des achats, à la réduction des délais de traitement des procédures et à l'amélioration des prestations rendues. La création de ce service permettra au ministère de contribuer au milliard d'euros d'économies demandé aux services de l'État sur 3 ans.

S'agissant de ses missions, le SAILMI :

- organise et met en œuvre la commande publique ;
- définit la stratégie achat, recueille les besoins, achète, approvisionne, assure la logistique des équipements et des moyens ;
- assure la cohérence ministérielle en matière d'achat et de logistique ;
- définit la politique de maintenance des équipements ;
- impulse des mesures de mutualisation et de rationalisation ;
- professionnalise la filière achat du ministère.

Au plan méthodologique, pour définir annuellement ses objectifs, le SAILMI a retenu le principe de la feuille de route. Ainsi, pour 2020, le service s'est fixé comme objectif de satisfaire les besoins de la totalité des services du ministère ;

d'être réactif ; d'acheter aux meilleures conditions économiques et d'harmoniser les activités achat et logistique au plan national. Ces objectifs 2020 sont déclinés en actions qui consistent, pour la première année de plein exercice, à développer des stratégies partagées (pilotage de la performance) ; innover ; profiter de l'agilité des textes ; accélérer et simplifier le processus d'approvisionnement ; mettre en place un dispositif de prévention des crises ; professionnaliser la supply-chain ; s'assurer de la qualité du service rendu. Par ailleurs, une évolution du processus de demande d'avis au responsable ministériel des achats permettra d'intégrer les orientations en lien avec les stratégies par les acheteurs famille du SAILMI ; d'orienter les services pour mieux anticiper les procédures de passation de marchés et intégrer les objectifs de performance achat ; et de réduire le ratio réserves / avis conformes qui s'élevait à 14/255 en 2019.

Les systèmes d'information et de communication

L'année a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation numérique du ministère de l'intérieur. Ainsi, les différentes applications gérées par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) renforcent l'attention portée aux usagers ainsi que la performance des outils destinés aux agents avec par exemple la mise en production du système d'information des ressources humaines (SIRH) Dialogue 2. Le Cloud-Produit de l'Intérieur, qui hébergeait déjà des applications, a continué son processus de migration de nouvelles applications. Le laboratoire de l'innovation, qui s'appuie sur une logique de start-up de l'État a poursuivi le développement d'applications permettant le traitement de données de masse en s'appuyant sur des mécanismes d'intelligence artificielle.

En outre, une part importante des crédits est restée dédiée au maintien en condition opérationnelle des différentes applications et services gérés par la DSIC avec 56,2M€ en AE et 39,7M€ en CP (69% des autorisations d'engagement consommées et 50% des crédits de paiement).

L'année 2019 a été une année transitoire avec les différents travaux liés à la création de la direction du numérique (DNUM) pour lesquels l'ensemble des acteurs de la DSIC ont été mobilisés pour une gouvernance budgétaire effective dès janvier 2020.

La gestion des ressources humaines

En 2019, le ministère de l'intérieur a finalisé la seconde étape du transfert en gestion des agents des services déconcentrés concourant à la sécurité routière et assuré la poursuite du déploiement du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations pour les agents du ministère. L'accompagnement des réformes et politiques interministérielles dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi de transformation de la fonction publique s'est notamment traduit par la mise en place du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur, la création de la direction du numérique et la mise en place du nouveau SIRH Dialogue 2 qui s'inscrit dans une démarche de plus grande efficacité dans la gestion des ressources humaines afin de mener à bien les réformes de structure et de périmètre. Enfin, la stabilisation en 2019 du schéma d'emplois du programme 216 a permis à la direction des ressources humaines d'accompagner les premières étapes de mise en œuvre du plan de transformation ministériel.

L'action sociale et la formation des personnels

Le programme 216 finance les différents champs de l'action sociale suivants : les politiques sociales menées par le ministère (restauration collective ou aménagement des espaces sociaux de restauration, aides aux séjours, politique du handicap etc.), le pilotage et le contrôle des partenaires sociaux auquel le ministère confie, par conventionnement pluriannuel, la gestion d'une partie des prestations d'action sociale, ainsi que les différents dispositifs d'accompagnement du personnel (service social, médecine de prévention, santé et sécurité au travail).

En matière de formation et de recrutement, la priorité 2019 a été la professionnalisation des agents des préfectures exerçant les missions prioritaires décrites dans le Plan Préfectures Nouvelle Génération (contrôle de légalité, lutte contre la fraude, sécurité – gestion de crise, coordination interministérielle, expertise juridique). Un nouveau plan ministériel de formation a pris en compte certaines priorités telles que l'adoption de la loi asile-immigration, le déploiement du nouveau système d'information ressources humaines DIALOGUE 2 et l'accélération de la transformation digitale de la formation professionnelle des agents. A la suite des élections professionnelles 2018, un dispositif important a été mis en place afin de former les nouveaux membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Enfin, concernant les hauts-fonctionnaires, le cycle supérieur d'études territoriales (CSET III) a été ouvert à la police nationale et la gendarmerie nationale en 2019. En ce qui concerne le recrutement, un concours flash a été organisé afin de recruter des ingénieurs SIC.

La stratégie immobilière

Comme les années antérieures, le ministère poursuit ses efforts de rationalisation et de regroupement de ses emprises immobilières sur l'ensemble du territoire. Depuis trois ans, l'effort est marqué en investissement sur la réhabilitation et la maintenance lourde du parc. En parallèle, l'entretien courant fait l'objet d'une attention soutenue pour garantir la qualité d'usage sur la durée. Cette stratégie intègre également la satisfaction de besoins opérationnels nouveaux, notamment ceux afférents à la demande de sécurité accrue. Au niveau de l'administration centrale, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2023 est ambitieux et répond à deux objectifs : assurer de la préservation du bâti afin d'éviter de gros travaux de rénovation et adapter l'immobilier à l'évolution du ministère. À moyen terme, deux projets phares doivent concrétiser cette stratégie : la création d'un site unique du renseignement intérieur et la constitution, en domanial, d'un grand pôle transversal des directions supports du ministère.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser la fonction juridique du ministère

- INDICATEUR 1.1 Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires
- INDICATEUR 1.2 Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

OBJECTIF 2

Améliorer la performance des fonctions supports

- INDICATEUR 2.1 Efficience de la gestion des ressources humaines
- INDICATEUR 2.2 Efficience informatique et bureautique
- INDICATEUR 2.3 Efficience immobilière
- INDICATEUR 2.4 Efficience de la fonction achat

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser la fonction juridique du ministère

INDICATEUR 1.1 mission

Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de réussite pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires	%	79	79,06	80	80	76,32	80

Commentaires techniques

Taux de réussite de l'Etat devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)

Pour évaluer le taux de réussite du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants relevant du ministère de l'Intérieur : atteroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaire.

L'indicateur couvre l'ensemble des structures du ministère de l'intérieur compétentes en matière d'action contentieuse. Le contentieux des étrangers et du refus de concours de la force publique ne sont pas inclus en raison de leur spécificité et parce qu'ils sont couverts par d'autres indicateurs (cf 1.2).

- **Source des données** : Données performance DLPAJ
- **Mode de calcul** : (nombre de décisions gagnées / nombre de décisions notifiées) * 100

Taux de réussite de l'Etat devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)

Pour évaluer le taux de réussite du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants relevant du ministère de l'Intérieur : atteroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaire.

L'indicateur couvre l'ensemble des structures du ministère de l'intérieur compétentes en matière d'action contentieuse. Le contentieux des étrangers et du refus de concours de la force publique ne sont pas inclus en raison de leur spécificité et parce qu'ils sont couverts par d'autres indicateurs (cf 1.2).

- **Source des données** : Données performance DLPAJ
- **Mode de calcul** : (nombre de décisions gagnées / nombre de décisions notifiées) * 100

INDICATEUR 1.2

Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de la protection fonctionnelle par agents	€	90,67	72,84	85	75	77,15	85
Coût moyen du litige au contentieux des étrangers	€	393,95	371,02	370	360	414,64	370
Coût moyen de la protection auto-assurantielle des véhicules opérationnels	€	149,30	136,28	140	135	121,52	140
Coût des refus de concours de la force publique	€	3 464,1	3204	3300	3200	2763,75	3300

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

1. Coût moyen du refus de concours de la force publique

- **Sources des données** : CHORUS + relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données INDIGO/PILOT
 - **Mode de calcul** : (dépenses BOP216 action 06 relatives aux indemnisations liées aux refus de concours de la force publique + coût moyen des ETPT affectés au traitement des demandes de concours de la force publique) / nombre de refus de concours de la force publique

Il s'agit de mesurer le coût moyen du refus de concours de la force publique, notamment en matière d'expulsion locative. En effet, si les préfets peuvent être conduits à opposer des refus de ce type, les refus ne portent que sur des périodes limitées dans le temps (en amont dans la gestion du dossier d'expulsion) et il convient d'opérer un contrôle strict des indemnisations effectuées dans ce cadre.

Cet indicateur intègre également les coûts de gestion des dossiers d'expulsion.

1. Coût moyen de la fonction auto-assurantielle par véhicule opérationnel du MI

- **Sources des données** : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données performance DLPAJ
- **Mode de calcul** : (dépenses BOP216 action 06 relatives aux accidents (contentieux+amiable) + coût des ETPT affectés au traitement des dossiers d'accidents – recettes¹ des programmes 176 et 152 liées à la fonction d'auto-assureur) / nombre de véhicules du parc MI

La très grande majorité des véhicules du ministère de l'intérieur n'est aujourd'hui pas assurée auprès d'un assureur privé. En effet, le ministère bénéficie d'une dérogation à l'obligation d'assurance prévue par le Code des assurances.

Cet indicateur inclut donc l'ensemble des coûts associés à cette fonction assurantielle : coûts assumés par le programme 216 s'agissant de l'indemnisation des tiers mais aussi par le programme 176 pour une partie du coût de gestion des dossiers (instruction des dossiers à faible enjeu financier par les SGAMI).

Cet indicateur permet également une comparaison facilitée avec d'éventuelles solutions d'externalisation auprès d'assureurs privés.

1. Coût moyen d'un litige au contentieux des étrangers

- **Sources des données** : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données performance DLPAJ + SIAJ
- **Mode de calcul** : (dépenses BOP216 action 06 relatives aux litiges étrangers + ETPT agents chargés du contentieux des étrangers + coût d'intervention des réservistes) / nombre de décisions notifiées à l'administration centrale et des services déconcentrés

Cet indicateur permet de mesurer le coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers. Il intègre le coût de la condamnation pour les contentieux perdus (frais irrépétibles le plus souvent) mais aussi, pour l'ensemble des contentieux, le coût de traitement des dossiers par l'administration ou bien les frais d'avocats lorsque la défense de l'administration est externalisée.

L'évolution de l'indicateur est donc directement liée à deux facteurs :

- la réussite au contentieux ;
- les ratios d'efficacité des agents de préfecture traitant ces contentieux (ou des cabinets d'avocats lorsqu'il est fait appel à eux).

1. Coût moyen de la protection fonctionnelle par agent du MI

- **Sources des données** : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI
 - **Mode de calcul** : (dépenses BOP216 action 06 relatives à la protection fonctionnelle + coût moyen des ETPT affectés au traitement de la protection fonctionnelle) / nombre d'agents du MI

Chaque agent du ministère de l'intérieur peut bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Il est donc nécessaire de calculer le coût de la protection rapporté à chaque agent du ministère de l'intérieur. Ce coût intègre à la fois les frais d'avocats, le coût des agents chargés du traitement de ces dossiers, principalement supporté par le programme 176 (ce qui n'est plus le cas depuis le 1^{er} janvier 2020 compte tenu du transfert d'ETP opéré du programme 176 au programme 216 s'agissant des agents administratifs affectés dans les SGAMI hors Préfecture de police) ainsi que les éventuelles autres indemnisations (demande directe du fonctionnaire, remboursement au FGTI lorsque le fonctionnaire est indemnisé par celui-ci).

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1. Taux de réussite du ministère de l'intérieur devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)

Pour évaluer le taux de réussite devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants intéressant le ministère de l'Intérieur : attroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaires.

La cible a été fixée en 2019 à 80% en tenant compte des résultats observés en 2018 et au premier semestre 2019.

L'utilisation par une soixantaine de préfectures de l'outil SIAJ, ainsi que les échanges développés avec ces dernières (dans le cadre de dialogues de gestion) ont permis de fiabiliser progressivement les remontées statistiques depuis 2017.

Le taux de réussite est en légère baisse en 2019 (-2 points par rapport à 2018 mais ce taux était élevé par rapport à la moyenne des dernières années) et reste contrasté selon les structures : il est beaucoup plus élevé à la DLPAJ (environ 90%) compétente selon les cas en appel et/ou en cassation ce qui permet de corriger les effets de certains jugements défavorables en première instance (gérés par les préfectures et les SGAMI).

Par ailleurs, l'activité des sept pôles d'appui juridique mis en place à partir de 2017 spécialisés en droit des polices administratives et de la sécurité routière (trois pôles), en matière de refus de concours de la force publique et responsabilité de l'Etat (trois pôles) et en contentieux statutaire (deux pôles) contribue, d'une part, à une meilleure prévention du contentieux par les conseils qui sont prodigués aux préfectures et aux SGAMI et, d'autre part, à une identification, en amont, des contentieux à fort enjeu financier ainsi qu'à une défense renforcée. De fait, le volume de contentieux est en légère diminution.

1.2 Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'intérieur

1.2.1 Coût moyen du refus de concours de la force publique

Le coût moyen du refus de concours de la force publique diminue passant de 3203,69€ en 2018 à 2763,75€ en 2019. Cette baisse s'explique par une baisse de la dépense (-18%) ainsi qu'une baisse du coût des ETPT (-2%).

Cette baisse qui concerne le premier poste de la dépense contentieuse est le fruit d'actions concrètes visant d'une part à harmoniser et rationaliser l'octroi du concours de la force publique permettant de limiter les périodes correspondant à des refus de concours et d'autre part à harmoniser le processus d'indemnisation en matière de refus de concours de la force publique en veillant à limiter strictement le montant de ces indemnisations.

Par ailleurs, la mise en place de deux pôles d'appui juridique en matière de refus de concours de la force publique et de responsabilité de l'Etat participe à la baisse de ce poste de dépenses par le biais de conseils juridique prodigués sur l'octroi du concours et d'une défense contentieuse optimisée.

1.2.2 Coût moyen de la protection auto-assurantielle par véhicule opérationnel du MI

Le coût moyen de la fonction auto-assurantielle par véhicule opérationnel diminue en 2019 passant de 136,28€ en 2018 à 121,52€ en 2019. Ceci s'explique par une augmentation des recettes (+29%) et une baisse du coût des ETPT (-6%) alors même que la dépense en matière d'accident a augmenté (+12%) entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, la DLPAJ pilote la création d'une plateforme dédiée au traitement des dossiers d'accidents de la circulation qui sera mise en place en 2020 qui permettra une gestion uniformisée et économe de ces dossiers, qui permettra ainsi de mieux maîtriser la dépense des dossiers accidents.

1.2.3 Coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers

Le coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers augmente en 2019 passant de 371,02€ en 2018 à 414,64€ en 2019. Cette augmentation s'explique par la forte augmentation de la dépense en 2019 (+28%) tandis que le nombre décisions notifiées reste stable par rapport à 2018.

Le contentieux des étrangers reste un important poste de dépenses et représente la plus grande volumétrie de contentieux du MI.

Pour en maîtriser le coût, la DLPAJ continue d'entreprendre de nombreuses actions visant à sécuriser les actes juridiques, à augmenter le taux de réussite des préfectures au contentieux et donc à veiller à une meilleure maîtrise de la dépense. Parmi ces actions, il y a la mise en ligne d'une veille jurisprudentielle et de bibliothèques de paragraphes ainsi que des formations assurées par la DLPAJ visant à renforcer l'expertise contentieuse des agents de préfecture. Une réflexion est également engagée sur un mode d'organisation plus efficient pour le traitement de ce contentieux privilégiant la professionnalisation des agents, la mutualisation des ressources et la diminution du recours aux avocats. Par ailleurs, en matière de traitement des demandes d'asile et la mise en œuvre de la procédure « Dublin », 11 pôles régionaux spécialisés ont été mis en place pour la mise en œuvre et la prise en charge des contentieux générés par cette procédure.

1.2.4 Le coût moyen de la protection fonctionnelle par agent

Le coût de la protection fonctionnelle augmente légèrement en 2019 passant de 72,84€ en 2018 à 77,15€ en 2019. Cette augmentation s'explique par la hausse des dépenses en matière de protection fonctionnelle entre 2018 et 2019 (+7 %).

Cette légère hausse s'explique par l'augmentation des violences contre les forces de l'ordre notamment en lien avec le mouvement des gilets jaunes depuis la fin de l'année 2018.

Néanmoins, la DLPAJ continue de maîtriser la dépense, par la mise en place de bonnes pratiques telle la passation de conventions d'honoraires avec les avocats, une expérimentation depuis plusieurs exercices de la protection fonctionnelle sans avocat dans deux SGAMI. Le nouveau module de l'outil SIAJ (Suivi informatisé des affaires juridiques) relatif au traitement des demandes de protection fonctionnelle sera prochainement mis à disposition des services en charge de cette activité permettant une gestion optimisée des dossiers et des moyens d'évaluation et de contrôle de la dépense afférente.

OBJECTIF 2

Améliorer la performance des fonctions supports

INDICATEUR 2.1

Efficiences de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste	%	85,8	85,5	87	87	86,7	90
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,34	2,33	2,31	2,32	2,35	2,2
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6,06	6,02	6	8,16	6,02	6,06

Commentaires techniques

2.1.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Source des données : MI / DRH / SDRF / bureau du pilotage de la politique de formation.

Mode de calcul : nombre de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année et ayant participé au moins à une action de formation au titre de la prise de poste / nombre total de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année.

2.1.2 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

Source des données : MI / services gestionnaires du MI et SIRH.

Mode de calcul : somme des gestionnaires (tous statuts confondus) de chaque direction exprimée en ETP ou à défaut en ETPT / somme des effectifs physiques intégralement gérés compris dans le plafond de d'emploi, non compris les effectifs chargés de la pré-liquidation de la paie et de la gestion des pensions.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

2.1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Source des données : MI / DRH / SDASAP / BCVTPH.

Mode de calcul : total des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 6 % rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée, complété des unités déductibles liées aux dépenses faites durant l'année écoulée par le ministère de l'intérieur, en faveur du recrutement, de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et auprès des établissements du secteur adapté employant des travailleurs en situation de handicap (ESAT ...) / effectif physique total du ministère rémunéré au 1er janvier de l'année écoulée. Le mode de calcul est fixé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ; il inclut les trois périmètres du ministère (secrétariat général, police nationale et personnels civils de la gendarmerie nationale).

INDICATEUR 2.2**Efficiences informatique et bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre d'heures d'indisponibilité des applications	heure	32h24	26h51	35	35	10h15	35
Ratio d'efficiences bureautique	€/poste	1537	743	777	786	760	560
Nombre de postes bureautiques	Nb	202 717	194505	197981	186983	190565	195012

Commentaires techniques**2.2.1 Nombre d'heures d'indisponibilité des applications**

Source des données : MI / SG/ DNUM

Mode de calcul

L'indicateur « indisponibilité des applications DNUM » est, depuis janvier 2018, calculé selon un « TOP DNUM » (pour mémoire anciennement le TOP 20 et le TOP DSIC) correspondant à 33 applications reconnues comme sensibles par la DNUM. Il prend en compte les applications importantes du ministère conformément aux axes fixés par la feuille de route ministérielle : « protéger, « garantir » et « servir ».

Le taux est calculé à partir des faits marquants (recensement des événements majeurs) qui touchent le système d'information hébergé et exploité à la DNUM. Cet indicateur reflète un état du temps d'indisponibilité subi par tout ou partie des utilisateurs des applications du TOP DNUM.

INDICATEUR 2.3**Efficiences immobilières**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'écart calendaire agrégé	%	25,73	17,73	26,9	19,5	21,81	25
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	8,91	9,98	9,77	10,25	10,52	6
Ratio SUN / Poste de travail	m²/poste de travail	8,55	8,52	8,38	8,38	9,30	8,2
Ratio entretien lourd / SUB	€/m²	14,25	20,23	22,21	20,58	17,45	15
Ratio entretien courant / SUB	€/m²	9,67	10,35	10,18	10,18	11,79	8

Commentaires techniques**Commentaires techniques****2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé**

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues.

2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus.

2.3.3 Ratio SUN / Poste de travail

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en m² / ETPT) : somme des surfaces utiles nettes (SUN) / ETPT*des programmes.

Les programmes concernés sont : programmes 216, 307, 176, 152 et 161 auquel s'ajoutent à compter de 2016, les données relatives aux programmes de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207). Leurs services centraux sont désormais hébergés au sein de l'immeuble Garance, dont la gestion immobilière est portée par le programme 216.

* Les restitutions disponibles ne permettent pas de réaliser une sélection fine des données à analyser en ce qui concerne les postes de travail, notamment ceux, majoritaires, relevant de l'opérationnel dont une forte proportion des agents ont une activité de voie publique

2.3.4 Ratio entretien lourd / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 307, 176, 152, 161) / somme des surfaces utiles brutes (SUB) globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par le programme 216

2.3.5 Ratio entretien courant / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en €/ m²) : somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 307, 176, 152, 207 et 161 / somme des SUB (mêmes programmes).

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par ce programme.

INDICATEUR 2.4

Efficiences de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Gains relatifs aux actions achat	M€	58,9	66	80	80	40,9	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : MI / DEPAFI / SAILMI /SDSPPA

Mode de calcul : le calcul de l'économie achat repose sur la méthodologie de la DAE. Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations «de référence » et des prix ou une situation « nouveaux », après intervention de l'acheteur. La valorisation des gains achats réalisés sur un marché permet de mesurer la valeur ajoutée d'une démarche achat. En outre, l'économie achat calculée en base annuelle est répartie prorata temporis sur 2 années civiles à compter de la date de notification du marché. Si le prorata temporis permet de rapprocher davantage le calcul des économies achats des économies budgétaires, ces deux notions restent bien distinctes.

Les économies d'achats réalisées sur des achats récurrents de fournitures et services (exemples: fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenances des ascenseurs...) sont calculées sur une base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelles des marchés.

Pour les cas particuliers des achats de projets bien identifiés, non récurrents (exemples : opération de travaux, projets informatiques, mission de conseil...), la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché sera prise en compte en une seule fois l'année de sa notification (en respectant la règle du prorata temporis sur 2 années civiles en fonction de la date de notification).

Analyse des résultats

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Pour 2019, il s'agissait d'accompagner la montée en puissance des missions définies comme prioritaires à travers le nouveau plan ministériel de formation, dans le cadre défini par le document d'orientation de la formation professionnelle des agents du ministère de l'Intérieur. Il a notamment pris en compte :

Pour les personnels administratifs :

- la poursuite des formations initiales des nouveaux B et A ;
- l'adoption de la loi asile-immigration ;
- le déploiement du nouveau système d'information ressources humaines DIALOGUE 2 ;
- l'accélération de la transformation digitale de l'action publique et de la formation professionnelle des agents en particulier (exemple : module e-learning « Connaissance du MI », module commun SG/PN/GN) ;
- cursus de formation initiale pour les nouveaux agents de catégorie C a été créé et déployé ;
- responsable de la communication interministérielle (RCI) ;

Pour les personnels techniques :

- cursus de formation des ingénieurs SIC (Corps étant interministériel dont la formation initial incombe au MI) ;
- les assistants locaux et les responsables de la sécurité des systèmes d'information ;
- la formation des nouveaux membres des CHSCT suite aux élections professionnelle de 2018 ;
- formation des Ingénieurs et contrôleurs des services techniques ;
- formation des assistants et conseillers de prévention ;
- formation des assistants de service social.

Pour les hauts fonctionnaires :

- Prise de poste préfet, directeur de cabinet, sous-préfet d'arrondissement, administrateur civil et secrétaire général de préfecture ;
- Cycle supérieur des études territoriales : CSET II et III avec l'ouverture du CSET III à la PN et la GN.

2.1.2 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

L'exécution du ratio pour l'année 2019 est de 2,35 %. Ce ratio est supérieur à la cible, du fait notamment de l'augmentation marginale des effectifs des gérants de la GN liée à des prises de fonction d'agents courant 2019 sur des postes précédemment vacants. Par ailleurs, le nombre de gérants pour l'AT a légèrement augmenté en 2019 et a été actualisé au PAP 2020.

2.1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Pour 2019, la déclaration initiale du ministère de l'intérieur transmise au FIPHFP établissait le taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à hauteur de 8,16%. Le ministère avait en effet souhaité actualiser le calcul du taux d'emploi en retirant les policiers actifs de l'effectif total du ministère, par parallélisme avec les modalités de calcul retenues pour le périmètre de la gendarmerie nationale. En effet, pour la gendarmerie nationale, les militaires ne sont pas compris dans l'effectif total eu égard aux conditions d'aptitude physique qui encadrent l'exercice de leurs missions. Le même raisonnement avait donc été appliqué aux policiers actifs.

Le FIPHFP ayant indiqué à l'automne 2019 ne pas retenir cette actualisation du calcul, le ministère a donc adressé une déclaration 2019 modifiée, réintégrant les policiers actifs dans le décompte des effectifs totaux. En conséquence, le taux d'emploi arrêté pour 2019 s'établit désormais à 6,02 % après intégration des dépenses en faveur des agents handicapés du ministère, et à 5,69 % avant leur intégration.

L'objectif du ministère est de poursuivre le recrutement des agents en situation de handicap, et de maintenir un taux d'emploi le plus élevé possible.

2.2 Efficience informatique et bureautique

2.2.1 Nombre d'heures d'indisponibilité des applications

Le résultat obtenu en 2019 (10h15 d'indisponibilité) est bien inférieur à l'objectif seuil de 35h00 fixé depuis plusieurs années.

L'amélioration de la qualité de service des applications s'explique par une meilleure maîtrise des mises en production des applications par l'implémentation d'un processus de gestion du changement, prenant en compte les risques liés à la modification des systèmes d'information.

Par ailleurs, un soin particulier a été apporté à la gestion des incidents majeurs (incident ayant un impact majeur sur les applications critiques du ministère de l'intérieur). Une plus grande réactivité de la part des acteurs du support et une résilience accrue des systèmes d'information ont permis de réduire les impacts de ce type d'incidents. Par exemple, l'application SIV n'a subi que 11h01 d'indisponibilité en 2019 contre 24h17 en 2018).

Sur les 33 applications du TOP DNUM, 31 sont en deçà du seuil de 35 heures d'indisponibilité par an.

Deux applications (CCSP et VISABIO) n'ont pas atteint cet objectif et sont donc au-delà du seuil :

- VISABIO comptabilise 36h46 d'indisponibilité dont 23h43 sont directement imputables à l'application hébergée par la DNUM. L'incident ayant provoqué 09h46 d'indisponibilité est principalement lié au paramétrage du système d'authentification CHEOPS NG indépendant de l'application ;
- CCSP comptabilise 58h22 d'indisponibilité en 2019. L'incident de 21h57 d'indisponibilité était lié à un dysfonctionnement de l'infrastructure CLOUD qui héberge l'application.

S'agissant des applications du périmètre « contrôle aux frontières », l'indisponibilité du contrôle en aubettes a été de 28h07 en 2019 contre 51h36 en 2018.

L'indisponibilité du contrôle par le biais des SAS PARAFE était de 19h17 en 2019 contre 45h47 en 2018. La progression de ces performances s'explique d'une part, par une meilleure stabilité du client d'authentification unique CHEOPS qui, depuis sa migration vers de nouveaux équipements réseaux, est plus stable au niveau des connexions utilisateurs. D'autre part, il convient de noter que depuis 2019, seules les indisponibilités de SCHENGEN NSIS2 sont comptabilisées dans le calcul de l'indisponibilité du contrôle frontière. En effet en 2018, les indisponibilités SCHENGEN SIRENE et SCHENGEN SIB étaient indûment comptabilisées car, si elles dégradent le contrôle frontière, elles ne le rendent pas indisponible.

2.2.2 Ratio d'efficacité bureautique

Le ratio d'efficacité bureautique réalisé en 2019 est inférieur à la prévision du PAP 2019 ; il est toutefois en augmentation par rapport à la réalisation 2018, conformément à la tendance attendue pour l'évolution, du fait notamment d'une évolution marginale à la baisse du nombre de postes.

2.2.3 Nombre de postes bureautiques

Le nombre de postes bureautiques exécuté en 2019 est de 190 565 postes, soit un nombre de poste en diminution par rapport à 2018.

2.3 Efficacité immobilière

2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé

Sur les 28 opérations en cours, 18 présentent un dépassement de délai : notamment, 7 pour aléas de chantier, 2 pour cause de retard durant la phase études, 4 en raison d'appel d'offres infructueux, 2 pour intégration de prestations complémentaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

Il doit être noté que 3 opérations sont particulièrement pénalisantes et représentent à elles seules près de la moitié de l'écart cumulé.

Le résultat est inférieur tant à la cible 2020 qu'à la prévision initiale du PAP 2019.

2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégé

Sur les 28 opérations en cours, 17 présentent un dépassement : 4 pour les seuls aléas de chantier ; 1 opération a successivement connu des fouilles archéologiques, la défaillance de la maîtrise d'œuvre qui a dû être remplacée, un appel d'offres infructueux puis un avenant en cours de chantier (gros œuvre et travaux supplémentaires) ; 2 opérations ont dû intégrer des travaux complémentaires à la demande du maître d'ouvrage ; 1 opération renchérie du fait des préconisations de l'architecte des bâtiments de France ; 2 opérations ont connu un appel d'offres infructueux ; 2 opérations ont vu leurs estimations revues à la hausse en cours d'études suite aux résultats des diagnostics et de la prise en charge de prestations complémentaires ; 2 opérations ont augmenté pour prise en compte de prestations supplémentaires en cours de chantier ; 1 opération a dû intégrer des surcoûts relatifs à des frais vis-à-vis de concessionnaires (parvis et raccordements eaux pluviales au-delà de la parcelle) et 2 ont augmenté du fait des offres retenues dans le cadre de marchés de conception-réalisation.

Le résultat est certes en recul par rapport à la cible retenue lors du changement du mode de calcul de cet indicateur. Cette dernière s'est avérée trop optimiste à l'usage. Elle a depuis été revue à la hausse pour les futurs exercices. Il doit être noté une relative stabilité du taux sur les derniers exercices manifestant une attention soutenue du ministère à la maîtrise des coûts d'opération.

2.3.3 Ratio SUN / Poste de travail

Les fluctuations des ratios affichés depuis 2017 demeuraient dans une épure stable. La tendance légère à la baisse résultait des augmentations prévisionnelles des effectifs des forces de sécurité. Les ETPT exécutés en 2019 s'avèrent inférieurs aux plafonds d'emploi pris en compte dans les prévisions.

Surtout, l'augmentation du ratio résulte principalement de la réévaluation à la hausse de la SUN, comme de la SUB d'ailleurs, suite aux travaux de fiabilisation des surfaces menés conjointement avec la DIE.

Ce constat nécessitera une révision parallèle de la cible.

2.3.4 Ratio entretien lourd / SUB

L'évolution dynamique de cet indicateur résulte de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle qui privilégie les réhabilitations et les mises aux normes par rapport aux constructions neuves. L'excédent par rapport à la cible découle également pour partie de la nécessité de résorber les déficits chroniques antérieurs subis pour la maintenance du parc. Le ratio est supérieur à la cible. Le retrait par rapport à la cible initiale découle d'un report de crédits au bénéfice du ratio d'entretien courant, ces 2 ratios contribuant à la stratégie immobilière ministérielle.

2.3.5 Ratio entretien courant / SUB

Cet indicateur affiche une nette progression. Il s'avère même en avance par rapport au rattrapage planifié tel que prévu dans les prévisions initiale et actualisée 2019. La stratégie ministérielle vise à stabiliser le niveau d'entretien courant à un niveau adéquat. Ce dernier avait connu une diminution drastique depuis le début des années 2010.

2.4 Efficience de la fonction achat

Pour l'année 2019, la contribution attendue de la part du ministère de l'intérieur à l'objectif d'économie achats a été fixée par la DAE à **51,6 M€**. L'objectif de 80M€ indiqué dans le PAP 2019 n'est donc plus valable. L'écart dans la déclinaison ministérielle de l'objectif entre 2018 et 2019 résulte de l'application de la nouvelle méthode de répartition définie lors de la Conférence des achats de l'Etat du 29 novembre 2019. Cette nouvelle méthode est basée sur ce que

chaque ministère porte effectivement en responsabilité achat. Autrement dit, l'assiette de calcul ne tient plus compte des achats interministériels mis en œuvre par la DAE, les PFRA, l'UGAP ou la DIE.

En 2019, le montant total des économies achat est d'environ **40,9 M€**, soit 80% d'atteinte de la cible. Plusieurs facteurs sont à l'origine d'une légère baisse dans l'atteinte des résultats définitifs pour 2019 (80% environ contre 98% en 2018), malgré un objectif revu à la baisse :

- Des effets cycliques liés à la saisonnalité des gros marchés notifiés en 2018 (habillement police/gendarmerie, radars, élections, OPACHE5, etc.) ;
- Les économies achats liées à la mutualisation des marchés au niveau interministériel, ne sont pas prises en compte. Or, historiquement, les économies achats les plus importantes sont dues au levier de globalisation des achats ;
- Un renforcement du contrôle de la DAE sur les économies achats réalisées.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – État-major et services centraux	351 691 382 345 646 171	39 833 171 31 926 438	970 035	224 834	391 524 553 378 767 478	393 760 553
03 – Système d'information et de communication		49 885 292 67 326 623	49 113 142 12 097 356		98 998 434 79 423 979	102 873 324
04 – Action sociale et formation	23 077	40 192 600 41 545 206	488 903	35 095	40 192 600 42 092 282	42 535 298
05 – Affaires immobilières		52 071 363 58 887 876	20 400 000 8 770 048		72 471 363 67 657 924	72 522 229
06 – Affaires juridiques et contentieuses	3 661	80 000 000 87 658 029			80 000 000 87 661 690	80 000 000
08 – Immigration, asile et intégration	41 076 644 39 018 138				41 076 644 39 018 138	41 076 644
09 – Sécurité et éducation routières	126 338 542 127 186 152	72 389			126 338 542 127 258 541	126 338 542
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		180 000 710 001		70 218 869 59 479 488	70 398 869 60 189 488	70 398 869
Total des AE prévues en LFI	519 106 568	262 162 426	69 513 142	70 218 869	921 001 005	929 505 459
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 725 447		+7 102 467		+8 827 914	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 867 996		-16 041 973		-19 909 969	
Total des AE ouvertes	516 964 019		392 954 931		909 918 950	
Total des AE consommées	511 877 199	288 126 561	22 326 343	59 739 417	882 069 520	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – État-major et services centraux	351 691 382 345 646 171	39 236 119 30 146 109	934 512	224 834	390 927 501 376 951 625	393 163 501
03 – Système d'information et de communication		51 535 292 66 205 312	36 107 828 12 517 466		87 643 120 78 722 778	91 518 010
04 – Action sociale et formation	23 077	40 192 600 40 590 943	391 122	35 095	40 192 600 41 040 238	42 535 298
05 – Affaires immobilières		88 246 396 120 727 099	48 838 298 12 903 050		137 084 694 133 630 149	137 135 560
06 – Affaires juridiques et contentieuses	3 661	80 000 000 87 784 130			80 000 000 87 787 791	80 000 000
08 – Immigration, asile et intégration	41 076 644 39 018 138				41 076 644 39 018 138	41 076 644
09 – Sécurité et éducation routières	126 338 542 127 186 152	72 389			126 338 542 127 258 541	126 338 542

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		180 000 553 209		70 218 869 54 029 446	70 398 869 54 582 655	70 398 869
Total des CP prévus en LFI	519 106 568	299 390 407	84 946 126	70 218 869	973 661 970	982 166 424
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 725 447		+7 102 467		+8 827 914	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 867 996		-25 228 183		-29 096 179	
Total des CP ouverts	516 964 019		436 429 686		953 393 705	
Total des CP consommés	511 877 199	346 079 191	26 746 150	54 289 375	938 991 914	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – État-major et services centraux	334 343 724 324 133 103	39 205 173 30 180 002	156 946	495 083	373 548 897	375 360 897 354 965 134
03 – Système d'information et de communication		46 023 252 58 721 281	11 511 452 11 546 621		57 534 704	59 715 784 70 267 902
04 – Action sociale et formation	35 702	40 192 600 38 796 740	29 301	6 100	40 192 600	42 535 298 38 867 843
05 – Affaires immobilières		71 545 404 73 386 226	17 600 000 16 890 073		89 145 404	89 196 290 90 276 299
06 – Affaires juridiques et contentieuses		80 000 000 90 881 733		-564	80 000 000	80 000 000 90 881 169
08 – Immigration, asile et intégration	40 993 868 38 183 160				40 993 868	40 993 868 38 183 160
09 – Sécurité et éducation routières	126 167 890 113 803 886	123			126 167 890	126 167 890 113 804 009
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		4 998 869 1 152 081		66 720 000 59 717 792	71 718 869	71 718 869 60 869 873
Total des AE prévues en LFI	501 505 482	281 965 298	29 111 452	66 720 000	879 302 232	885 688 896
Total des AE consommées	476 155 851	293 118 186	28 622 941	60 218 411		858 115 389

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – État-major et services centraux	334 343 724 324 133 103	39 205 173 30 073 863	94 636	495 083	373 548 897	375 360 897 354 796 685
03 – Système d'information et de communication		46 105 252 54 281 634	11 580 152 17 599 133		57 685 404	59 866 484 71 880 767

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Action sociale et formation	35 702	40 192 600 38 189 221	29 301	6 100	40 192 600	42 535 298 38 260 324
05 – Affaires immobilières		104 869 685 128 577 018	44 605 850 19 773 204		149 475 535	149 526 421 148 350 222
06 – Affaires juridiques et contentieuses		80 000 000 91 526 074		-564	80 000 000	80 000 000 91 525 510
08 – Immigration, asile et intégration	40 993 868 38 183 160				40 993 868	40 993 868 38 183 160
09 – Sécurité et éducation routières	126 167 890 113 803 886	123			126 167 890	126 167 890 113 804 009
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		4 998 869 1 047 976		66 720 000 69 482 147	71 718 869	71 718 869 70 530 123
Total des CP prévus en LFI	501 505 482	315 371 579	56 186 002	66 720 000	939 783 063	946 169 727
Total des CP consommés	476 155 851	343 695 909	37 496 274	69 982 766		927 330 800

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	476 155 851	519 106 568	511 877 199	476 155 851	519 106 568	511 877 199
Rémunérations d'activité	282 688 251	311 043 655	306 176 827	282 688 251	311 043 655	306 176 827
Cotisations et contributions sociales	185 515 807	198 410 849	198 095 517	185 515 807	198 410 849	198 095 517
Prestations sociales et allocations diverses	7 951 793	9 652 064	7 604 855	7 951 793	9 652 064	7 604 855
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	293 118 186	262 162 426	288 126 561	343 695 909	299 390 407	346 079 191
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	274 760 740	244 662 426	270 606 879	325 426 628	281 890 407	328 670 918
Subventions pour charges de service public	18 357 446	17 500 000	17 519 682	18 269 281	17 500 000	17 408 272
Titre 5 – Dépenses d'investissement	28 622 941	69 513 142	22 326 343	37 496 274	84 946 126	26 746 150
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 713 178	69 513 142	15 590 560	32 064 002	84 946 126	20 572 024
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 909 763		6 735 783	5 432 272		6 174 126
Titre 6 – Dépenses d'intervention	60 218 411	70 218 869	59 739 417	69 982 766	70 218 869	54 289 375
Transferts aux ménages	-1 506		2 800	-1 506		2 800
Transferts aux entreprises	603 393		528 970	491 946		502 299
Transferts aux collectivités territoriales	21 792 878	70 218 869	24 956 186	29 093 144	70 218 869	19 576 414
Transferts aux autres collectivités	37 823 646		34 251 461	40 399 182		34 207 862
Total hors FdC et AdP		921 001 005			973 661 970	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 142 549			-2 142 549	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-8 939 506			-18 125 716	
Total*	858 115 389	909 918 950	882 069 520	927 330 800	953 393 705	938 991 914

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	1 191 716	1 596 000	1 725 447	1 191 716	1 596 000	1 725 447
Autres natures de dépenses	5 258 439	6 908 454	7 102 467	5 258 439	6 908 454	7 102 467
Total	6 450 155	8 504 454	8 827 914	6 450 155	8 504 454	8 827 914

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		91 066		91 066				
03/2019		71 200		71 200				
04/2019		1 811		1 811				
05/2019		19 682		19 682				
06/2019	860 359	192 678	860 359	192 678				
07/2019		265 647		265 647				
08/2019		3 112 334		3 112 334				
09/2019		541 953		541 953				
10/2019		17 288		17 288				
11/2019		1 815 388		1 815 388				
12/2019		46 378		46 378				
01/2020		659 388		659 388				
Total	860 359	6 834 813	860 359	6 834 813				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019	50 350		50 350					
03/2019	330 785		330 785					
04/2019	205 500		205 500					
06/2019	135 473		135 473					
07/2019	95 424		95 424					
08/2019		83 988		83 988				
12/2019	47 556		47 556					
01/2020		186 316		186 316				
Total	865 088	270 304	865 088	270 304				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	257 251		257 251					
Total	257 251		257 251					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019		1 450 000		1 450 000				
Total		1 450 000		1 450 000				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		5 879 287						
Total		5 879 287						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		575 463		603 885				

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		575 463		603 885				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020							2 650	2 650
Total							2 650	2 650

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019		634 200		634 200				
22/09/2019	1 918 518	22 000	1 918 518	22 000				
19/11/2019	90 009		90 009					
25/11/2019		1 122		1 122				
03/12/2019		521 353		2 755 309				
06/12/2019	30 000		30 000					
Total	2 038 527	1 178 675	2 038 527	3 412 631				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/11/2019						10 697 297		12 619 287
03/12/2019		2 388 866						297 451
Total		2 388 866				10 697 297		12 916 738

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					6 163 774	16 816 967	6 163 774	17 777 961
Total					6 163 774	16 816 967	6 163 774	17 777 961

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	4 021 225	18 577 408	4 021 225	12 571 633	6 163 774	27 516 914	6 163 774	30 697 349

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – État-major et services centraux	351 691 382 345 646 171	39 833 171 33 121 307	393 760 553 378 767 478	351 691 382 345 646 171	39 236 119 31 305 455	393 163 501 376 951 625
03 – Système d'information et de communication		98 998 434 79 423 979	102 873 324 79 423 979		87 643 120 78 722 778	91 518 010 78 722 778
04 – Action sociale et formation	23 077	40 192 600 42 069 204	42 535 298 42 092 282	23 077	40 192 600 41 017 161	42 535 298 41 040 238
05 – Affaires immobilières		72 471 363 67 657 924	72 522 229 67 657 924		137 084 694 133 630 149	137 135 560 133 630 149
06 – Affaires juridiques et contentieuses	3 661	80 000 000 87 658 029	80 000 000 87 661 690	3 661	80 000 000 87 784 130	80 000 000 87 787 791
08 – Immigration, asile et intégration	41 076 644 39 018 138		41 076 644 39 018 138	41 076 644 39 018 138		41 076 644 39 018 138
09 – Sécurité et éducation routières	126 338 542 127 186 152	72 389	126 338 542 127 258 541	126 338 542 127 186 152	72 389	126 338 542 127 258 541
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		70 398 869 60 189 488	70 398 869 60 189 488		70 398 869 54 582 655	70 398 869 54 582 655
Total des crédits prévus en LFI *	519 106 568	401 894 437	921 001 005	519 106 568	454 555 402	973 661 970
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 142 549	-8 939 506	-11 082 055	-2 142 549	-18 125 716	-20 268 265
Total des crédits ouverts	516 964 019	392 954 931	909 918 950	516 964 019	436 429 686	953 393 705
Total des crédits consommés	511 877 199	370 192 321	882 069 520	511 877 199	427 114 715	938 991 914
Crédits ouverts - crédits consommés	+5 086 820	+22 762 610	+27 849 430	+5 086 820	+9 314 971	+14 401 791

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	519 106 568	404 286 421	923 392 989	519 106 568	456 947 386	976 053 954
Amendements	0	-2 391 984	-2 391 984	0	-2 391 984	-2 391 984
LFI	519 106 568	401 894 437	921 001 005	519 106 568	454 555 402	973 661 970

Les crédits hors titre 2 ont été minorés de -2 391 984 € par amendement gouvernemental (II-20) correspondant à :

- la mise en œuvre de l'assurance interministérielle suite au vote d'amendements intervenus au cours des débats parlementaires : - 2 641 984 € ;
- une augmentation liée au rendez-vous salarial de juin 2018 : + 250 000 €

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires ayant impacté en 2019 les crédits de titre 2 et hors titre 2 du programme 216 sont détaillés ci-après :

1. Décrets de transfert :

- Décret n° 2019-819 du 1er août 2019 portant transfert de crédits hors titre 2 pour un montant total de 634 200 € en AE et CP correspondant aux mouvements suivants :

- -34 614 € en AE et CP à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » pour le fonctionnement récurrent de l'outil de Web Conférence JITSI ;
- +608 656 € en AE et CP depuis le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour le remboursement des prestations de services suivant : – le déploiement, l'utilisation et l'hébergement de la solution de gestion du temps CASPER, pour un montant total de 404 287 € en AE et CP, – le déploiement et l'utilisation d'une solution de gestion des incidents (OCS-GLPI), pour un montant total de 156 437 € en AE et CP. – le déploiement et l'utilisation d'une solution de prise de main à distance, pour un montant total de 47 932 € en AE et CP ;
- +45 339 € en AE et CP depuis le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » pour le remboursement de prestations de services suivant : – le déploiement, l'utilisation et l'hébergement de la solution de gestion du temps CASPER, pour un montant total de 20 875 € en AE/CP, – le déploiement et l'utilisation d'une solution de gestion des incidents (OCS-GLPI), pour un montant total de 19 600 € en AE et CP. – le déploiement et l'utilisation d'une solution de prise de main à distance, pour un montant total de 4 864 € en AE et CP ;
- +126 610 € en AE et CP, correspondant aux coûts de fonctionnement récurrents d'une solution de Visioconférence (COMU), depuis les programmes suivants : – le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour un montant égal à 25 322 € en AE et CP, – le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ». pour un montant égal à 25 322 € en AE et CP, – le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » pour un montant égal à 25 322 € en AE et CP, – le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » pour un montant égal à 25 322 € en AE et CP, – le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture » pour un montant égal à 25 322 € en AE et CP ;
- -56 296 € en AE et CP vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour la contribution lié à l'accès aux liens réseau capillaires entre les directions départementales interministérielles et les autres sites mutualisés (facturation de prestations réalisées sur le périmètre du Réseau Interministériel de l'Etat (RIE)) ;
- -83 551 € en AE et CP vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour diverses prestations rendues dans le cadre de l'offre de service du RIE (raccordements, liaisons, ...) ;
- +28 056 € en AE et CP pour des prestations d'hébergement réalisées par le ministère de l'intérieur et s'inscrivant dans le cadre du plan de transformation des centres informatiques de l'Etat, provenant des programmes suivants : – le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour un montant égal à 6 854 € en AE et CP, – le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » pour un montant égal à 21 202 € en AE et CP.

- Décret n° 2019-1305 du 6 décembre 2019 portant transfert de crédits T2 pour un montant de 30 000 € en AE et CP depuis le programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » afin d'assurer le remboursement, par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet (transfert d'1 ETPT).
- Décret n° 2019-1203 du 19 novembre 2019 portant transfert de crédits T2 pour un montant de 90 009 € en AE et CP depuis le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » du ministère des solidarités pour la constitution de l'équipe du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (transfert d'1 ETPT).
- Décret n° 2019-982 du 22 septembre 2019 portant transfert de crédits d'un montant de 1 940 518 € de crédits en AE et CP dont 1 918 518 € de crédits de titre 2 et de 22 000 € de crédits hors titre 2 depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » dans le cadre de la fusion des programmes 307 et 333 (transfert de 24 ETPT).
- Décret n°2019-1228 du 25 novembre 2019 portant transfert de crédits d'un montant de 1 122 € de crédits en AE et CP depuis le programme 129 « coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).
- Décret n°2019-1280 du 3 décembre 2019 portant transfert de crédits de hors-titre 2 d'un montant de 521 353 € en AE et 2 755 309 € en CP pour le compte du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » comprenant les crédits relatifs: – au financement d'un bâtiment pour les besoins de l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) et du conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS); – à la participation au financement d'un data center sécurité au bénéfice de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI); – et au transfert de missions de contrôle de l'ANSSI au bénéfice de l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP).

2. Décret de virement :

- Décret n°2019-1279 du 25 novembre 2019 portant virement de crédits hors titre 2 pour un montant total de -10 697 297 € en AE et -12 619 287 € en CP à destination du programme 303 « immigration et asile » pour couvrir les dépenses obligatoires et prioritaires que sont notamment l'allocation pour demandeurs d'asile et l'hébergement.
- Décret n°2019-1279 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits hors-titre 2 pour un montant total de +2 388 866 € en AE et -297 451 € en CP correspondant aux mouvements suivants :
 - +3 639 842 € en AE et +961 125 € en CP depuis le programme 176 « Police nationale » qui se décomposent en deux mouvements de crédits contraires: – d'une part, le P216 abonde le P176 d'un montant de 70 000 € en AE et en CP pour le remboursement de subventions aux organisations sociales; – d'autre part, le P176 abonde le P216 d'un montant total de 3 709 842 € en AE et 1 031 125 € en CP comprenant, à la fois, la contribution du P176 pour un montant de 3 709 842 € en AE et 656 790 € en CP au bail « Capitole » et un remboursement d'un montant de 374 335 € en CP correspondant à un reliquat de crédits au titre du bail sur l'immeuble «Optimum»;
 - -13 700 € en AE et en CP vers le programme 176 « Police nationale » en vue du remboursement des sommes avancées, par ce dernier, pour financer les préparatifs de l'organisation du G7;
 - -1 237 276 € en AE et -1 244 876 € en CP vers le programme 307 « Administration territoriale » pour contribuer au financement de l'acquisition d'un bâtiment pour la sous-préfecture de Saint-Denis.

3. Arrêté de répartition de crédits :

Arrêté du 29 octobre 2019 portant ouverture de crédits de titre 2 d'un montant de 257 251 € en AE et CP dans le cadre des mesures salariales dites DUSSOPT.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

4. Décrets d'ouverture et d'annulation de crédits à titre d'avance :

Néant

5. Arrêtés de reports de crédits ouverts par voie de fonds de concours :

Arrêté du 4 mars 2019 portant report de crédits : 1 450 000 € en AE et en CP en crédits de hors-titre 2 ;

6. Arrêtés de reports de crédits hors fonds de concours :

Arrêté du 15 février 2019 portant report de crédits : 5 879 286,90 € en AE en crédits de hors-titre 2 ;

Arrêté du 8 mars 2019 portant report de crédits : 575 463 € en AE et 603 885 € en CP en crédits de hors-titre 2.

7. Loi de finances rectificative :

Loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 : annulation de 22 980 741 € en AE et de 23 941 735 € en CP dont 6 163 774 € en AE et en CP de crédits de titre 2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours et attributions de produits perçus sur le programme 216 concernent :

- les investissements d'avenir relatifs à la transition numérique de l'État et à la modernisation de l'action publique : 230 897 € en titre 2 ;
- la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement : 270 304 € en hors titre 2
- la valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État : 1 034 473 € en hors titre 2 ;
- la rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises : 5 752 162 € en hors titre 2
- les sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir ses frais de fonctionnement : 860 359 € en titre 2 ;
- la participation du FEDER à des projets initiés par l'administration centrale : 634 190 € en titre 2 ;
- Les produits des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'Etat : 33 800 € ;
- Le produit des redevances domaniales versées par des tiers occupant des immeubles du ministère de l'intérieur : 14 379 €.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 595 533	10 806 144	13 401 677	2 595 533	12 728 133	15 323 665
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-10 806 144	-10 806 144	0	-12 728 133	-12 728 133
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 595 533	0	2 595 533	2 595 533	0	2 595 532

En 2019, la mise en réserve initiale des crédits du programme 216 s'élève pour le titre 2 à 2 595 533 € en AE/CP (1 844 011 € de crédits HCAS et 751 522 € de crédits CAS) et pour les crédits hors titre 2 à 10 806 144 € en AE et à 12 728 133 € en CP.

Un dégel total de la réserve de crédits HCAS / CAS de titre 2 est intervenu et 1 844 011 € de réserve HCAS ont été annulés par la loi de finances rectificative n°2019-1270 du 2 décembre 2019.

S'agissant des crédits hors titre 2, un dégel à hauteur de 108 847 € pour la mise en œuvre du Plan de formation des agents de l'Etat (grand plan d'investissement) est intervenu le 19 août 2019. Le dégel puis virement du solde de la réserve de précaution en AE/CP (-10,7 M€ en AE et -12,6 M€ en CP) au titre de la solidarité interministérielle est intervenu début novembre 2019.

Aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a été réalisé en 2019 sur le programme 216.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	+1	444	474	+3	471	-6
1161 – Personnels administratifs	-85	2 882	3 232	+23	3 185	-70
1162 – Personnels techniques	-128	856	1 004	0	911	-93
1163 – Personnels des cultes	0	1 245	1 267	0	1 226	-41
1165 – Ouvriers d'Etat	0	7	7	0	6	-1
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	17	18	0	19	+1
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	20	21	0	20	-1
1170 – Officiers (gendarmes)	0	16	15	0	16	+1
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	0	23	24	0	22	-2
1172 – Volontaires (gendarmes)	0	0	5	0	0	-5
1173 – Inspecteurs et délégués du permis de conduire	0	1 349	1 349	0	1 377	+28
Total	-212	6 859	7 416	+26	7 253	-189

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1160 – Hauts fonctionnaires	0	+23	+6	-4	-3	-1
1161 – Personnels administratifs	0	+108	+53	+34	-4	+38
1162 – Personnels techniques	0	+3	-64	-12	-5	-7
1163 – Personnels des cultes	0	0	-3	-16	-1	-15
1165 – Ouvriers d'Etat	0	0	0	-1	0	-1
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	0	+2	0	0	0
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	+2	-1	-1	-1	0

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1170 – Officiers (gendarmes)	0	0	+2	-2	-1	-1
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	0	0	0	-1	0	-1
1172 – Volontaires (gendarmes)	0	0	0	0	0	0
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	0	0	+27	+1	+6	-5
Total	0	+136	+23	-3	-9	+6

Les transferts de gestion exécutés au cours de la gestion 2019 s'élèvent à +26 ETPT et se déclinent comme suit:

- +24 ETPT au titre de la Fusion des programmes 307/333 (effectifs SDPSD), décret n°2019-982 du 22 septembre 2019 ;
- +1 ETPT pour le poste de secrétaire général auprès du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAIR), décret n°2019-1203 du 19 novembre 2019 ;
- +1 ETPT relatif au délégué du préfet, décret n°2019-1305 du 6 décembre 2019.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	113	18	7,03	108	15	6,84	-5	-1
1161 – Personnels administratifs	1 132	59	7,14	1 130	261	6,73	-2	-7
1162 – Personnels techniques	113	20	5,56	115	50	6,47	+2	-2
1163 – Personnels des cultes	98	44	7,49	88	86	8,85	-10	-10
1165 – Ouvriers d'Etat	2	2	6,50	0	0	0,00	-2	0
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	4	2	6,53	3	0	6,33	-1	0
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	1	1	7,00	1	0	6,00	0	0
1170 – Officiers (gendarmes)	6	1	6,83	5	0	8,00	-1	0
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	5	0	5,60	4	1	6,00	-1	0
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	110	21	6,20	95	36	5,82	-15	-15
Total	1 584	168		1 549	449		-35	-35

Les primo-recrutements (449 ETP) comprennent les recrutements par voie de concours ainsi que les recrutements de personnels contractuels. La réalisation est supérieure de +88 ETP par rapport à la prévision 2019 (361 ETP).

Les départs en retraite (168 ETP) sont inférieurs à ceux prévus au PAP 2019 (181 ETP) notamment pour les hauts fonctionnaires. A l'inverse, ils sont plus importants que prévus pour les personnels des cultes et les personnels techniques.

Le schéma d'emplois prévu en LFI de - 35 ETP a été respecté.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	4 178	4 109	3 991
Services régionaux	195	177	174
Opérateurs	18	16	16
Services départementaux	1 758	1 725	1 725
Autres	1 267	1 226	1 234
Total	7 416	7 253	7 140

Les effectifs des services régionaux correspondent aux agents de la délégation à la sécurité routière (DSR) affectés au sein des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour les départements d'outre-mer (DEAL) et de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA), ainsi qu'aux effectifs de la filière sociale affectés en préfecture.

Les effectifs des services départementaux comprennent la majorité des inspecteurs et délégués du permis de conduire et des effectifs déconcentrés dédiés à la sécurité routière.

La ligne « Autres » correspond aux personnels des cultes.

La ligne « Opérateurs » regroupe les agents portés par le programme 216 en poste à l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), service rattaché au programme 303 « Immigration et asile ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – État-major et services centraux	4 694	4 622
08 – Immigration, asile et intégration	561	564
09 – Sécurité et éducation routières	2 161	2 067
Total	7 416	7 253
Transferts en gestion		+26

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 120

Pour l'année scolaire 2018-2019, le programme 216 a recruté 120 apprentis.

Le plein engagement du ministère de l'intérieur dans la mise en œuvre du plan de développement de l'apprentissage a permis d'accroître fortement le nombre d'apprentis.

Par ces recrutements, le ministère de l'intérieur contribue au développement du contrat d'apprentissage qui participe à la politique gouvernementale d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont détaillés dans la partie performance du programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	282 688 251	311 043 655	306 176 827
Cotisations et contributions sociales	185 515 807	198 410 849	198 095 517
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	140 936 165	150 304 437	150 304 328
– Civils (y.c. ATI)	103 443 638	111 253 504	111 266 306
– Militaires	3 544 942	3 482 153	3 469 242
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	18 207 585	19 568 780	19 568 780
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	15 740 000	16 000 000	16 000 000
Cotisation employeur au FSPOEIE	135 042	35 568 780	131 765
Autres cotisations	44 444 600	12 537 632	47 659 424
Prestations sociales et allocations diverses	7 951 793	9 652 064	7 604 855
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	476 155 851	519 106 568	511 877 199
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	335 219 686	368 802 131	361 572 871
FdC et AdP prévus en titre 2		1 596 000	

L'allocation de retour à l'emploi a bénéficié à 101 personnes pour un montant de 614 753 €.

Les pensions des ministres des cultes sont traitées dans un dispositif spécifique, distinct de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » pour les personnels civils (74,60 %) et militaires (126,07 %). Elles s'établissent à 16 000 000 € en 2019.

Depuis 2010, le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte l'ensemble de la contribution du ministère de l'intérieur à la subvention d'équilibre au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE). En 2019, cette contribution s'élève à 19 568 780 €.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	356,87
Exécution 2018 hors CAS Pensions	335,22
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	9,02
Débasage de dépenses au profil atypique :	12,63
– GIPA	-0,06
– Indemnisation des jours de CET	-1,14
– Mesures de restructuration	-0,07
– Autres dépenses de masse salariale	13,90
Impact du schéma d'emplois	-1,91
EAP schéma d'emplois 2018	-2,31
Schéma d'emplois 2019	0,40
Mesures catégorielles	1,25
Mesures générales	0,29
Rebasage de la GIPA	0,14
Variation du point de la fonction publique	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures bas salaires	0,14
GVT solde	-1,62
GVT positif	4,52
GVT négatif	-6,14
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,67
Indemnisation des jours de CET	1,55
Mesures de restructurations	0,12
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	5,03
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,61
Autres variations	5,63
Total	361,57

La ligne « Impact des mesures de transferts et de périmètre 2018-2019 » comprend le montant des dépenses prévues de titre 2 au titre des transferts 2019.

La ligne « autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » (13,90 M€) correspond :

- aux mesures de restructuration (-0,07 M€) ;
- à la GIPA (-0,06 M€) ;
- à l'indemnisation des jours de CET (-1,14 M€) ;
- à la ligne « Autres » (13,9 M€) qui intègre notamment les fonds de concours (-0,90 M€), les rétablissements de crédits 2018 (4,56 M) et le rétro-transfert vers le ministère de la transition écologique et solidaire exécuté en 2017 (10,18 M€).

En 2019, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat prévue par le décret n°2008-539 du 16 juillet 2008 a été versée à 307 agents pour un coût de 0,14 M€.

Le montant des mesures bas salaires a été de 0,12 M€ pour 88 agents.

Le GVT positif (2,32 %) a représenté une progression de la masse salariale de 4,52 M€. Le GVT négatif s'établit à -6,14 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » comprend notamment :

- l'indemnisation des jours CET 2019 (1,55 M€),
- les mesures de restructuration 2019 (0,12 M€).

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » comptabilise principalement l'écart entre les rétablissements de crédits 2018 et 2019 (+4,56 M€), la surconsommation liées aux mesures DUSSOPT entre les CET 2018 et 2019 (+0,40 €) et l'écart entre les mesures catégorielles exécutées en 2018 et en 2019 (+0,67 M€).

Le montant de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG) versée en 2019 est de 246 235 € soit une diminution de 22 % par rapport au montant versé en 2018 (316 093 € en 2018).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1160 – Hauts fonctionnaires	117 662	126 080	110 735	106 285	113 131	99 243
1161 – Personnels administratifs	40 028	45 801	44 442	34 662	39 653	38 745
1162 – Personnels techniques	44 497	48 275	47 461	38 731	42 173	41 319

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1163 – Personnels des cultes	24 026	30 666	28 922	20 085	25 677	24 199
1165 – Ouvriers d'Etat	24 003	38 653	38 558	20 056	32 296	32 217
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	72 640	74 385	82 937	63 796	65 373	73 827
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	51 071	52 259	56 432	45 046	46 194	50 322
1170 – Officiers (gendarmes)	37 527	66 575	70 682	32 717	59 013	62 470
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	26 047	39 807	44 720	22 455	35 049	39 273
1173 – Inspecteurs et délégués du permis de conduire	32 249	49 455	42 550	27 981	42 612	36 650

Les coûts sont calculés au regard des entrées et sorties réellement constatées en 2019 sur le programme CPPI.

À l'exception de la catégorie des hauts-fonctionnaires, les coûts d'entrée constatés sont en moyenne inférieurs aux coûts de sortie en raison de l'arrivée sur le programme de personnels de grade et d'ancienneté inférieurs à celui des personnels sortants.

Concernant les ouvriers d'État, les hauts-fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement de la police nationale, les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale, les officiers et les sous-officiers de la gendarmerie nationale, la faible volumétrie des entrées et sorties explique une variation plus importante des coûts constatés d'une année sur l'autre et des écarts plus prononcés au regard des prévisions.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 077 591	1 081 424
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA	3	A	Attachés d'administration de l'Etat	04-2019	9	11 500	15 333
NBI de la filière sociale	21	A	Conseillers techniques et assistants de service social	01-2019	12	40 401	40 401
Mise en oeuvre du protocole Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR)	4 614	A,B,C	Personnels administratifs et techniques	01-2019	12	1 025 690	1 025 690
Mesures indemnitaires						172 420	294 764
Réexamen de l'IFSE (IPCSR - DPCSR - Assistantes sociales - Conseillers tech. services sociaux)	1 416	A, B	Inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, conseillers techniques et assistants de service social	01-2019	12	111 248	111 248
Réexamen de l'IFSE (administratifs A, B et C et ISIC)	2 116	A, B, C	Attachés d'administration de l'Etat, secrétaires et adjoints administratifs, ingénieurs des systèmes d'information et de communication	09-2019	4	61 172	183 516
Total						1 250 011	1 376 188

Le montant exécuté des mesures catégorielles s'élève à 1,25 M€ en 2019. Elles comprennent :

- la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels des carrières et des rémunérations » (PPCR) ;
- le décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA pour la filière administrative ;
- la mise en place de la NBI de la filière sociale ;
- la revalorisation du régime indemnitaire (IFSE) des inspecteurs et délégués du permis de conduire et des conseillers techniques et assistants de service social ;

- la revalorisation du régime indemnitaire (IFSE) de la filière administrative et des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC).

L'écart entre le montant des mesures catégorielles inscrit en PAP 2019 (1,38 M€) et la réalisation (1,25 M€) s'explique principalement par :

- l'absence de mise en œuvre de la création d'un emploi GRAF chez les ingénieurs des services techniques,
- la mise en œuvre tardive de certaines mesures (le décroisement CAIOM/GRAF et la création d'emplois fonctionnels pour la filière administrative, le réexamen de l'IFSE de la filière administrative et des ISIC),
- le coût plus important du réexamen de l'IFSE des inspecteurs et délégués du permis de conduire et des conseillers techniques et assistants de service social.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	184 232	10 942 044	5 437	10 947 481
Famille, vacances	86 187	2 227 072	273 432	2 500 504
Mutuelles, associations		10 598 489		10 598 489
Prévention / secours	81 869	8 696 928		8 696 928
Autres		298 819		298 819
Total		32 763 352	278 869	33 042 221

L'action sociale et l'accompagnement du personnel s'adressent à tous les agents du ministère et à leurs familles.

L'action sociale coordonne et met en œuvre les politiques d'action sociale, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes partenaires, en matière de restauration, d'aides aux séjours, de secours, de logement, de petite enfance et d'insertion des personnes handicapées. Elle met également en œuvre les dispositifs d'accompagnement du personnel dont la priorité est l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents, dans un contexte de modernisation du ministère de l'intérieur. Ces dispositifs consistent à animer et coordonner les réseaux des professionnels de soutien (médecine de prévention, service social, santé et sécurité au travail) et mettre en œuvre le plan ministériel de prévention des risques psychosociaux.

Concernant le programme 216, les crédits relevant du titre 3 sont consacrés à la restauration collective, aux séjours et actions locales au profit des agents et de leurs familles, au fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien, à l'insertion des agents en situation de handicap et aux actions d'information et de prévention. Des subventions sont également accordées aux opérateurs sociaux (associations et fondations) œuvrant pour le compte du ministère dans les différents domaines de l'action sociale. Aucune mutuelle n'est financée sur cette ligne budgétaire.

Le décompte des effectifs concernés reste peu significatif dans la mesure où il intègre des effectifs qui sont rémunérés sur d'autres programmes, des agents retraités, voire des enfants d'agents. Par ailleurs, pour certains types de dépenses, la notion d'effectif reste difficile à estimer. Ainsi, les actions d'information de prévention, l'action des réseaux de santé et sécurité au travail bénéficient à tous les personnels du ministère quel que soit leur programme de rattachement. La mise en place de ratios à partir de ces effectifs s'avère donc délicate et ne peut raisonnablement s'envisager sans rapprochement de l'ensemble des acteurs de l'action sociale (tous programmes confondus).

Les crédits relevant de la rubrique « famille, vacances » reprennent les actions départementales menées à l'initiative des commissions locales d'action sociale. Les effectifs indiqués correspondent au nombre de bénéficiaires, qu'il s'agisse d'agents en activité, de leurs enfants ou de retraités.

Les crédits identifiés dans la rubrique « prévention/secours » concernent les frais de fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien.

La rubrique « autres » reprend les crédits consacrés à l'insertion des personnes handicapées et aux actions d'information et de prévention, qui concernent l'ensemble des agents du ministère et parfois les retraités.

Enfin, les crédits de titre 5 sont essentiellement destinés à la mise aux normes d'hygiène et de sécurité de l'immobilier social (centres de vacances et restaurants administratifs) et la création et la rénovation d'espaces sociaux de restauration.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

B015

Ce datacenter consiste en la réalisation de salles serveurs hautement sécurisées afin de répondre aux besoins du ministère de l'intérieur et d'offrir des capacités d'hébergement pour les autres ministères. Il s'inscrit dans le plan d'actions de rationalisation des centres informatiques porté par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC). Le B015 est un data center résilient, adapté aux nouveaux enjeux de continuité du numérique.

Année de lancement du projet	2015
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	26,76	8,88	2,68	12,68	2,93	8,91	0,00	1,90	0,28	1,71	0,00	0,46	0,00	0,00	32,65	32,65
Titre 2	1,00	1,00	0,50	0,50	0,50	0,50	0,25	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Total	27,76	9,88	3,18	13,18	3,43	9,41	0,25	2,15	0,28	1,71	0,00	0,46	0,00	0,00	34,65	34,65

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	27,00	34,65	+28,34 %
Durée totale en mois	39	51	+30,77 %

Le datacenter interministériel sécurisé B015 a été réceptionné le 31 juillet 2018. Son inauguration a eu lieu le 17 octobre 2018.

Les crédits de paiement consommés en 2019 concernent principalement des dépenses engagées précédemment.

Les écarts constatés entre la prévision inscrite dans le projet annuel de performance 2019 et l'exécution 2019 s'explique notamment par des révisions de prix appliquées sur deux marchés du B015. L'ensemble des engagements contractés depuis le début du projet seront soldés en 2020 (décalage par rapport aux prévisions inscrites en PAP 2020).

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COMMISSION CONSULTATIVE DU STATIONNEMENT PAYANT (CCSP)

Une juridiction administrative spécialisée nommée commission consultative du stationnement payant (CCSP) a été instituée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Mise en place à compter du 1er janvier 2018, elle a pour mission de gérer les recours contentieux dirigés contre les forfaits de post-stationnement (FPS) et les titres exécutoires.

Année de lancement du projet	2015
Financement	
Zone fonctionnelle principale	Contentieux de l'administration

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,71	0,00	2,15	1,78	3,28	3,61	2,00	2,60	2,29	2,70	0,00	0,34	0,00	0,00	8,43	8,43
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,71	0,00	2,15	1,78	3,28	3,61	2,00	2,60	2,29	2,70	0,00	0,34	0,00	0,00	8,43	8,43

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,07	8,43	-23,85 %
Durée totale en mois	51	51	0,00 %

Le SI de la CCSP (commission du contentieux du stationnement payant) de la juridiction administrative spécialisée intègre en 2019 de nouvelles fonctions : l'hébergement sur le Cloud, la brique de signature électronique, l'intégration de la numérisation des décisions. Elles ont induit un léger coût supplémentaire de 14,5% en AE et de 3% en CP. Le SI a été mis en production mi-mars 2018 et s'achèvera en 2020.

L'écart entre la prévision 2019 (2M€ en AE et 2,60M€ en CP) et l'exécution 2019 (2,29M€ en AE et 2,69M€ en CP) s'explique par des dépenses plus élevées concernant le développement du système d'information et l'assistance à maîtrise d'ouvrage

RÉSEAU RADIO DU FUTUR

Année de lancement du projet	2016
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	Sécurité Intérieure

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,20	0,10	0,94	0,51	0,64	1,06	27,98	16,09	7,24	5,28	21,21	19,76	117,11	120,63	147,34	147,34
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,10	1,10	17,90	17,90	19,00	19,00
Total	0,20	0,10	0,94	0,51	0,64	1,06	27,98	16,09	7,24	5,28	22,31	20,86	135,01	138,53	166,34	166,34

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	164,05	166,34	+1,40 %
Durée totale en mois	48	48	0,00 %

Le projet « réseau radio du futur » (RRF) permet la création d'un réseau à haut débit commun à la police, la gendarmerie et la sécurité civile (mais aussi au bénéfice du SAMU, des douanes, de l'administration pénitentiaire, des militaires de l'opération « Sentinelle », des opérateurs d'importance vitale, etc.). Les réseaux radios actuels gérés par le ministère de l'Intérieur (INPT/RUBIS) reposent sur une technologie non-standard (TETRAPOL). La technologie utilisée actuellement est annoncée comme en fin de vie en 2020 pour certaines zones, dont la plaque parisienne du réseau d'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT), alors même que des jalons majeurs sont d'ores et déjà identifiés : ouverture de la ligne 15 sud du Grand Paris Express (2022), coupe du monde de Rugby (2023) et surtout les Jeux Olympiques (2024).

Il convient de souligner que cela conduit à un changement majeur de logique : le passage d'une logique de conception d'un réseau propriétaire à une logique de marchés publics passés avec les industriels et les opérateurs en fonction des besoins déterminés par les utilisateurs.

Les crédits consommés avec 7,2M€ en AE et 5,3M€ sont inférieurs aux crédits programmés. 6 M€ ont été affectés sur la TF n°051637. Ce déphasage constaté est principalement dû à un retard dans la notification du marché PC STORM, ainsi qu'à une phase d'étude et de préfiguration plus longue que prévu.

Après une phase d'étude et de préfiguration de plus de 3 ans, le projet RRF est entré en phase opérationnelle avec la nomination d'un directeur de programme en août 2019. Un plan d'accélération du RRF a été construit et présenté lors du comité stratégique RRF du 15 novembre 2019. Ce plan s'appuie en grande partie sur le retour d'expérience du projet PCSTORM. Il délivre dès à présent des résultats permettant d'envisager la mise à disposition d'une première solution adaptée dès fin 2021.

Les gains du projet en termes d'économies d'échelle, d'interopérabilité ne peuvent être évalués à ce stade.

Les gains du projet en termes d'économies d'échelle, d'interopérabilité ne peuvent être évalués à ce stade.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT / CREDIT-BAIL IMMOBILIER POLE DE RENSEIGNEMENTS DE LEVALLOIS

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	183 701 118	183 701 118	0	0	0	0	0	0	0
	14 970 112	14 970 112	15 047 842	15 047 842	15 492 915	15 492 915	15 948 016	16 413 356	105 828 876
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	5 392 401	5 392 401	0	0	0	0	0	0	2 581 710
	1 029 888	1 029 888	1 272 158	1 272 158	1 153 485	1 153 485	1 031 312	905 558	2 581 710

La direction générale de la sécurité intérieure est installée dans un immeuble situé sur la commune de Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine. Cet immeuble a fait l'objet d'une procédure de location avec option d'achat (LOA) engagée en 2006. Cette option d'achat a été levée le 30 décembre 2016 par le recours à un crédit-bail immobilier.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT/CREDIT BAIL IMMOBILIER GARANCE

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	140 960 155	140 960 155	0	0	0	0	0	0	0
	17 838 360	17 838 360	8 359 025	8 359 025	8 636 635	8 636 635	8 920 684	9 211 304	87 994 147
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	16 894 292	16 894 292	0	0	0	0	0	0	0
	4 872 772	4 872 772	1 961 061	1 961 061	1 829 156	1 829 156	1 692 897	1 552 184	4 986 222

L'acquisition de l'immeuble « Le Garance » (Paris 20ème), livré en 2015 et occupé par sept services du ministère de l'intérieur, fait l'objet d'un crédit-bail immobilier (CBI) signé en 2014

AOT-LOA / POLE DGGN ISSY-LES-MOULINEAUX

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	161 068 645	161 068 645	0	0	0	0	0	0	0
	16 411 149	16 411 149	3 098 983	3 098 983	3 233 291	3 233 291	3 356 488	3 519 162	131 449 572
Fonctionnement	22 700 786	22 700 786	3 991 754	3 885 014	4 063 381	3 990 824	4 131 009	4 202 555	112 521 347
	22 700 786	22 700 786	3 991 754	3 885 014	4 063 381	3 990 824	4 131 009	4 202 555	112 521 347
Financement	41 050 555	41 050 555	6 230 057	6 230 057	6 095 749	6 095 749	5 972 552	5 809 878	73 789 308
	41 050 555	41 050 555	6 230 057	6 230 057	6 095 749	6 095 749	5 972 552	5 809 878	73 789 308

Le ministère de la défense a signé, en 2008, une AOT-LOA pour la construction et l'entretien du siège de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux. La gestion financière de l'AOT-LOA, portée par le programme 152 « Gendarmerie nationale », a été transférée en 2012 sur le programme 216 dans le cadre de la rationalisation de la gestion immobilière des sites occupés par les services d'administration centrale.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 392 954 931	CP ouverts en 2019 * (P1) 436 429 686
AE engagées en 2019 (E2) 370 192 321	CP consommés en 2019 (P2) 427 114 715
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 18 861 056	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 119 154 206
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 3 901 554	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 307 960 509

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 687 639 481				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 101 306				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 687 740 787	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 119 154 206	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 568 586 581
AE engagées en 2019 (E2) 370 192 321	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 307 960 509	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 62 231 812
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 630 818 393
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 140 289 092
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 490 529 301

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 est estimé à 631 M€. Il comprend notamment les opérations suivantes :

- 84 M€ au titre de la prise à bail de l'immeuble « Le Lumière » à Paris ;
- 114 M€ au titre de l'opération immobilière Garance à Paris ;
- 140 M€ au titre du pôle de renseignements de Levallois-Perret ;
- 138 M€ au titre du siège de la DGGN à Issy-les-Moulineaux ;
- 40 M€ dans le cadre du renouvellement de baux relevant de l'administration centrale entre 2012 et 2018 ;
- 21 M€ au titre de la prise à bail de l'immeuble OPTIMUM (site DGSI) ;
- 26 M€ pour d'autres dépenses immobilières (hors renouvellement des baux) ;
- 27 M€ au titre d'opérations relevant des systèmes d'information et de communication (SIC) ;
- 28 M€ au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance
- 13 M€ pour l'ensemble des autres actions du programme (action sociale, formation, fonctionnement, communication)

Les CP 2020 qui permettront de couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2019 sont estimés à près de 140 M€ et concernent notamment les opérations immobilières détaillées ci-après :

- immeuble « Le Lumière » : 23 M€ ;
- pôle de renseignements de Levallois : 13 M€ ;
- renouvellement de baux : 14 M€,
- immeuble « Le Garance » : 11 M€ ;
- immeuble « Optimum » : 4 M€ ;
- siège de la DGGN : 3 M€ ;
- autres dépenses immobilières : 18 M€ (renouvellement des marchés pluriannuels de fluides notamment) ;
- opérations relevant des systèmes d'information et de communication : 26 M€ ;
- dépenses du fonds interministériel de prévention de la délinquance : 28 M€.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

État-major et services centraux

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	353 287 382	40 473 171	393 760 553	345 646 171	33 121 307	378 767 478
Crédits de paiement	353 287 382	39 876 119	393 163 501	345 646 171	31 305 455	376 951 625

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	353 287 382	345 646 171	353 287 382	345 646 171
Rémunérations d'activité	209 408 156	204 822 408	209 408 156	204 822 408
Cotisations et contributions sociales	134 648 256	133 515 409	134 648 256	133 515 409
Prestations sociales et allocations diverses	9 230 970	7 308 353	9 230 970	7 308 353
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	40 473 171	31 926 438	39 876 119	30 146 109
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 973 171	14 406 756	22 376 119	12 737 837
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 519 682	17 500 000	17 408 272
Titre 5 : Dépenses d'investissement		970 035		934 512
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		970 035		934 512
Titre 6 : Dépenses d'intervention		224 834		224 834
Transferts aux ménages		2 800		2 800
Transferts aux autres collectivités		222 034		222 034
Total	393 760 553	378 767 478	393 163 501	376 951 625

Après correction des erreurs d'imputation, l'exécution des dépenses HT2 de l'action 1 peut être détaillée comme suit en CP :

- 17,3 M€ de subvention versée au Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) ;
- 10,3 M€ pour le fonctionnement courant des services centraux (y compris le cabinet du ministre de l'intérieur ainsi que les services d'état-major et l'inspection générale de l'administration) dont 0,52 M€ pour les services territoriaux SIC ;
- 1,7 M€ pour la politique de communication du ministère ;
- 0,2 M€ pour les dépenses d'études et de prestations intellectuelles.
- 1,5 M€ pour les dépenses connexes en ressources humaines imputées en titre 3 (congrés bonifiés, changement de résidence, remboursement de mises à disposition, etc.) ;

Les dépenses d'investissement portées par l'action 1 à hauteur de 0,9 M€ en CP ont été consacrées à l'achat de véhicules et de matériels informatiques.

Les dépenses d'intervention (0,2 M€) correspondent quant à elles à des subventions (associations et groupements d'intérêts public). Ce montant intègre notamment la contribution du ministère de l'intérieur, pour l'année 2019, au GIP « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale » (41 k€).

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'action 1 présente un écart de -6,6 M€ AE et -7,7 M€ CP entre la programmation détaillée en LFI et les montants de l'exécution budgétaire indiqués dans le tableau des dépenses de l'action 01. Cette situation est, pour l'essentiel, la conséquence de 4 éléments cumulatifs :

- Le transfert, par décret de virement vers le programme 303, des crédits gelés sur cette action dans le cadre de la réserve de précaution, pour couvrir les besoins de financement de la mission « Immigration, asile et intégration » ;
- L'annulation d'une partie des crédits de cette action dans le cadre de la LFR ;
- Le transfert d'1,2 M€, vers le programme 307, pour financer l'augmentation de la taille de la sous-préfecture de St-Denis *via* l'acquisition ancienne succursale de la Banque de France (sur un montant total de 5,5 M€ co-financé par les 3 programmes de la mission AGTE ;
- Le redéploiement de crédits vers le poste de dépense « contentieux » pour couvrir les conséquences financières du mouvement des « gilets jaunes ».

Action 03**Système d'information et de communication**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		102 873 324	102 873 324		79 423 979	79 423 979
Crédits de paiement		91 518 010	91 518 010		78 722 778	78 722 778

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	53 108 334	67 326 623	54 758 334	66 205 312
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	53 108 334	67 326 623	54 758 334	66 205 312
Titre 5 : Dépenses d'investissement	49 764 990	12 097 356	36 759 676	12 517 466
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	49 764 990	5 361 573	36 759 676	6 343 340
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		6 735 783		6 174 126
Total	102 873 324	79 423 979	91 518 010	78 722 778

Les crédits inscrits à l'action 3 du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » couvrent les dépenses récurrentes de maintenance et d'investissement réalisées au profit de l'ensemble des directions et services du ministère. Ils concernent les infrastructures de communication (réseau informatique, téléphonique, messagerie, etc.), les moyens d'hébergement et de sauvegarde des applications nationales utilisées par les services centraux et déconcentrés dans le cadre de leurs missions opérationnelles, et le développement de nouveaux systèmes d'information.

Les dépenses relatives aux systèmes d'information et de communication (SIC) s'élèvent, après correction des erreurs d'imputation, à 79 415 989 M€ en AE et 78 713 937 M€ en CP. Elles sont regroupées en cinq grands domaines détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Titre 3		Titre 5		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Infrastructures réseaux, télécom, sécurité	23 403 245	24 249 832	5 714 851	5 512 525	29 118 096	29 762 357
2. Postes de travail et licences	2 567 115	2 089 969	2 257 324	2 155 090	4 824 439	4 245 059
3. Hébergement	12 942 383	14 503 826	10 580 807	9 019 087	23 523 191	23 522 913
4. Applications	4 726 540	5 242 174	3 552 347	4 014 845	8 278 887	9 257 019
5. Soutien et pilotage	6 370 292	6 623 464	60 466	23 275	6 430 758	6 646 740
6. Réseau Radio du Futur (RRF)	5 228 844	4 211 012	2 011 773	1 068 837	7 240 618	5 279 849
Total	55 238 420	56 920 278	24 177 569	21 793 659	79 415 989	78 713 937

Les crédits disponibles ont permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures, des réseaux (réseau interministériel de l'Etat (RIE), moyens de communication), des plateformes d'hébergement et des applications informatiques. Des investissements ont également été menés grâce aux crédits mis à disposition, en particulier en ce qui concerne l'hébergement et le réseau radio du futur.

Les écarts constatés entre les crédits prévus en LFI 2019 et les montants exécutés résultent principalement :

- du transfert, par décret de virement vers le programme 303, des crédits gelés sur cette action dans le cadre de la réserve de précaution, pour couvrir les difficultés budgétaires de la mission « Immigration, Asile et Immigration » ;
- de l'annulation d'une partie des crédits de cette action dans le cadre de la LFR ;
- du retard pris dans la réalisation du projet « réseau radio du futur ».

Action 04

Action sociale et formation

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		42 535 298	42 535 298	23 077	42 069 204	42 092 282
Crédits de paiement		42 535 298	42 535 298	23 077	41 017 161	41 040 238

Les dépenses de l'action 4 « Action sociale et formation », soit 42,04 M€ d'AE et 40,99 M€ de CP (après correction des erreurs d'imputations), couvrent les dépenses suivantes :

- les actions de formation réalisées au bénéfice des personnels du ministère de l'intérieur aussi bien au centre national de formation du ministère de l'intérieur de Lognes que dans les territoires, incluant la formation des personnels administratifs de la police nationale, des personnels civils de la gendarmerie nationale, et des personnels de la sécurité routière (formations transversales et actions de promotion professionnelle), ainsi que les concours et examens professionnels organisés pour le recrutement et la promotion des agents. Ces crédits couvrent également les dépenses liées à l'apprentissage pour l'ensemble des directions relevant du secrétariat général du ministère de l'intérieur.
- les dépenses relatives aux politiques sociales dont la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la direction des ressources humaines a la responsabilité.

Dépenses de formation, concours et promotion professionnelle (7,43 M€ en AE et 6,86 M€ en CP)

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Observations	Montant (en CP en €) (3) = (1) x (2)
Formation professionnelle CNF	Journées stagiaires	24 595	206,93	1. Logistique (transport, hébergement et restauration) 2. Pédagogie 3. Apprentissage	5 089 545
Actions de formation déconcentrées (réseau)	Journées stagiaires	36 836	17,92	Réseau préfectures et SZSIC	660 041
Concours	Inscrits	21 508	32,92	Location de salles, reprographie, affranchissement...	707 945
Promotion professionnelle	Agents formés à Lognes et en régions	7 101	56,04		397 920
Total					6 855 450

* Le coût unitaire correspond au montant exécuté par le nombre de bénéficiaires arrondis

Les dépenses de formation, concours et promotion professionnelle sont légèrement supérieures aux prévisions inscrites en PAP 2019 compte tenu d'un report de charge lié aux dépenses logistiques n'ayant pu être payées au titre de l'ancien et du nouveau marché passé avec AMEX.

En 2019, la politique de formation à la prise de poste, en particulier vis-à-vis des nouveaux A, B et SIC, s'est poursuivie. La SDRF a continué à accompagner au plus près des agents dans le cadre de la loi Asile Immigration et du déploiement du SI RH « Dialogue 2 ».

De plus, suite aux élections professionnelles, un important dispositif de formation a été mis en place concernant les formations CHSCT.

Enfin, la SDRF s'est engagée dès 2019 dans une politique d'internalisation des formateurs afin de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire dans les différents domaines de formation. Dans ce cadre, plusieurs formations de formateurs ont été réalisées.

Il est à noter par ailleurs que les grèves de décembre 2019 ont eu comme impact une diminution du nombre de journées stagiaires en raison des annulations de formations. Toutefois, ces annulations n'ont pas engendré en parallèle de baisse conséquente des coûts, puisque les dépenses relatives aux réservations logistiques n'ont pas pu être récupérées.

Dépenses d'action sociale (33,12 M€ en AE et 32,76 M€ en CP hors FIPHFP)

Le montant des dépenses d'action sociale hors titre 2 pour l'année 2019 apparaît en augmentation par rapport à 2018 (+1,8 M€ en AE et +1,6 M€ en CP hors FIPHFP). Ainsi, 33,12 M€ en AE et 32,76 M€ en CP ont été consacrés aux politiques d'action sociale, détaillées dans le tableau ci-dessous. S'ajoutent à ces dépenses 1,49 M€ en AE et de 1.37M€ en CP de crédits destinés à financer les actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, soit une consommation totale de 34,61 M€ en AE et 34,13 M€ en CP pour les politiques d'action sociale portées par le programme 216.

Politiques menées	Inducteur de coût	Nombre	Coût unitaire	Montant
		(1)	(2)	(3) = (1) x (2)
Offre de services collectifs	Restauration - prestation repas réglementaire : nombre annuel de repas pris en charge	3 042 322	1,26	3 833 326
	Restauration - prestation complémentaire (aide au repas) : nombre annuel de repas pris en charge	1 812 963	2,60	4 713 703
	Restauration - fonctionnement/ESR : nombre total d'agents	184 232	13	2 395 016
	Séjour et actions locales : nombre de bénéficiaires	86 187	25,84	2 227 072
02 Professionnels de soutien	Médecine de prévention : nombre de visites	59139	127,32	7 529 577
	Service social : coût / assistant social	169	5219	882 011
	Santé et sécurité au travail : coût fonctionnement / intervention	171	1668,65	285 339
Insertion des personnes handicapées	Aides financières : nombre d'actions	104	1922,12	199 900
Partenariat social	2 fondations, 9 associations			10 598 489
Missions transversales	Campagnes de prévention, études : nombre d'actions	64	1545	98 918
Total				32 763 352 € (hors FIPHP)

Offre de services collectifs : Les dépenses de restauration sont en diminution par rapport à 2018 (-2,31% en AE et -2,92% en CP). Elles diminuent plus fortement en administration centrale (-10,64 %) qu'en préfectures (-1,98 %). Ces dépenses de restauration sont en conséquence inférieures aux prévisions du PAP 2019 (soit -1M€).

Le budget d'initiative locale (BDIL) des préfectures apparaît en légère baisse en CP (-15 K€ en AE et -45 K€ en CP).

Partenariat social :

Les dépenses de partenariat social s'élèvent à 10,6 M€, soit une augmentation de + 0,47 M€ (+4,63%) au regard de l'exercice 2018. Cette hausse est principalement liée à celle des subventions versées aux partenaires d'administration

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

centrale (financement de l'équipement d'une nouvelle structure de restauration collective en administration centrale, contribution financière liée au renforcement des organes de direction et aux moyens de certains partenaires d'administration centrale....)

Professionnels de soutien :

Ces dépenses sont effectuées au titre des politiques de médecine préventive (7,53 M€ en CP), du service social (0,88 M€) et de la prévention de la santé et de la sécurité au travail (0,29 M€). Elles sont en augmentation significative par rapport à l'année 2018 (+ 1,5 M€ soit 20 %). Cette hausse qui est principalement portée par l'administration centrale (1,36 M€) s'explique par la réalisation des dépenses exceptionnelles en fin de gestion notamment dans le cadre de la modernisation du fonctionnement des réseaux de soutien et de la mise en place de système d'information du service social et de la médecine de prévention.

Handicap :

La politique d'insertion des personnes en situation de handicap initiée de longue date au sein du ministère de l'intérieur se poursuit : le taux d'emploi étant toujours supérieur à 6%.

Les crédits alloués en 2019 de 1,49 M€ (contre 1,45 M€ en 2018) ont été entièrement consommés en AE. Seul un reliquat de 121 K€ en CP n'a pu être consommé compte tenu des contraintes du calendrier de fin de gestion. La consommation des crédits handicap « métier » est en augmentation en 2019 (+ 44% en AE et 51% en CP) mais inférieure aux prévisions du PAP 2019. Cette augmentation est liée à la diminution du taux de prise en charge par les crédits FIPHFP concernant certaines prestations.

Missions transversales :

Le niveau de consommation des crédits des missions transversales est inférieur aux prévisions (- 0,36 M€). Cette baisse se traduit par la poursuite de l'effort de réduction et de rationalisation des dépenses par internalisation de certaines prestations qui étaient auparavant confiées à des prestataires externes. Le nombre d'actions d'information et de prévention reste supérieur à celui de 2018 ainsi qu'aux prévisions.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		23 077		23 077
Rémunérations d'activité		2 692		2 692
Cotisations et contributions sociales		25		25
Prestations sociales et allocations diverses		20 360		20 360
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	42 535 298	41 545 206	42 535 298	40 590 943
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 535 298	41 545 206	42 535 298	40 590 943
Titre 5 : Dépenses d'investissement		488 903		391 122
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		488 903		391 122
Titre 6 : Dépenses d'intervention		35 095		35 095
Transferts aux autres collectivités		35 095		35 095
Total	42 535 298	42 092 282	42 535 298	41 040 238

Les 23 077 € de dépenses T2, ainsi que les 35 095 € de dépenses d'intervention correspondent à des erreurs d'imputations.

Les dépenses d'investissement sont consacrées à l'achat de véhicules et à des travaux réalisés pour l'insertion des personnels handicapés.

Action 05**Affaires immobilières**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		72 522 229	72 522 229		67 657 924	67 657 924
Crédits de paiement		137 135 560	137 135 560		133 630 149	133 630 149

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	52 122 229	58 887 876	88 297 262	120 727 099
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	52 122 229	58 887 876	88 297 262	120 727 099
Titre 5 : Dépenses d'investissement	20 400 000	8 770 048	48 838 298	12 903 050
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	20 400 000	8 770 048	48 838 298	12 903 050
Total	72 522 229	67 657 924	137 135 560	133 630 149

Les dépenses de fonctionnement imputées sur l'action 5 « affaires immobilières » concernent les postes de dépenses relatifs aux loyers communs, aux loyers de titre 3 des partenariats publics privés et crédits-bails immobiliers, aux opérations de maintenance courante, aux fluides, et aux opérations d'entretien et d'aménagement.

Les dépenses d'investissement imputées sur l'action 5 « affaires immobilières » concernent quant à elles les postes de dépenses relatifs aux loyers de titre 5 des partenariats publics privés et crédits-baux immobiliers, et aux opérations de maintenance lourde-réhabilitation réalisées sur les sites d'administration centrale.

Une sous-consommation de 4,8 M€ AE et 3,5 M€ CP peut être constatée entre la LFI 2019 et l'exécution réalisée. Cette situation résulte notamment du transfert, vers le programme 303 « Immigration et asile », des crédits qui avaient été gelés dans le cadre de la réserve de précaution (afin de couvrir, au titre de l'auto-assurance ministérielle, les besoins de financement de la mission « Immigration, asile, intégration »).

Concernant plus particulièrement la surconsommation constatée sur les crédits de fonctionnement (+7 M€ AE et + 32 M€ CP), l'écart peut être notamment expliqué par les deux éléments suivants :

> une surconsommation de +6,1 M€ AE sur la dépense des loyers « communs » en raison du paiement en avance, en décembre 2019, du loyer du 1er trimestre 2020 du site d'administration centrale de Neuilly et des prises à bail supplémentaires réalisées sur les sites Lumière et Capitole en 2019 pour financer des extensions de surface de services non programmées en LFI;

> une surconsommation de +27 M€ CP sur les loyers dits « complexes » des sites de Garance, Levallois et de la DGGN à Issy les Moulineaux. Cette situation résulte principalement d'une discordance entre des engagements d'AE réalisés en titre 5 avant 2017 et des paiements effectués en titre 3 sur le poste de dépense des loyers « capital » des crédits-bail immobiliers. En effet, suite à une modification des normes comptables de l'état en 2017 (norme AFNOR FDX

60 000), la consommation CP des loyers « complexes » engagés sur des activités de titre 5 est depuis lors imputée en titre 3. La programmation LFI des paiements CP reste néanmoins réalisée sur des activités de titre 5 pour respecter la nomenclature des activités sur lesquelles ont été réalisées les engagements de ces loyers pluriannuels avant 2017. Cette surconsommation en titre 3 renvoie corrélativement à une sous-consommation d'un même montant sur les loyers « complexes » de titre 5.

Concernant plus particulièrement la sous-consommation constatée sur les crédits d'investissement (-12 M€ AE et -36 M€ CP), l'écart peut être notamment expliqué par :

- le virement vers le programme 303 "immigration et asile" des crédits qui avaient été gelés dans le cadre de la réserve de précaution ;
- l'annulation de crédits intervenue sur le P216 par LFR (annulation des crédits gelés dans le cadre de la réserve ministérielle ainsi que de 2,25 M€ en AE/CP au titre de la seconde phase du programme DGS Optimum compte tenu d'une sous-consommation constatée sur les crédits disponibles) ;
- le report sur 2020 de plusieurs opérations de maintenance lourde ;
- la consommation CP des loyers « complexes » engagés sur des activités de titre 5 mais imputée en titre 3 depuis la modification des normes comptables de l'État (voir *supra* – dépenses de fonctionnement).

Action 06

Affaires juridiques et contentieuses

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		80 000 000	80 000 000	3 661	87 658 029	87 661 690
Crédits de paiement		80 000 000	80 000 000	3 661	87 784 130	87 787 791

Dans la continuité de l'exercice 2018, le rebasage des crédits de contentieux à hauteur de 80 M€ en LFI a permis de fluidifier le traitement des dossiers et d'assurer une meilleure consommation des crédits tout au long de l'année. En effet, la DLPAJ a pu allouer aux UO des enveloppes couvrant la plus grande part de leurs besoins et permettant ainsi une plus grande responsabilisation des UO (préfectures, SGAMI, DLPAJ) quant à l'utilisation de leurs crédits.

Globalement, le niveau des dépenses exécutées pour l'année 2019 est inférieur au niveau constaté pour l'année 2018 en dépit de l'impact du mouvement des gilets jaunes sur les postes de dépenses attroupements et protection juridique. En effet, contrairement aux années précédentes, l'année 2019 n'a pas été marquée par de forts enjeux financiers liés à des condamnations pour des contentieux relevant de la DGCL en raison notamment de la mise en œuvre de la recommandation du rapport de l'IGA sur la responsabilisation des directions métiers. Seul un contentieux a donné lieu à un paiement supérieur à 1 million d'euros en 2019. Il s'agit d'une nouvelle (et dernière) décision liée au contentieux des réquisitions EDF en Martinique (1,4 M€).

La DLPAJ a continué de mener des dialogues de gestion approfondis notamment avec les départements d'Ile-de-France et les SGAMI, ce qui a permis une amélioration des prévisions budgétaires, une détection plus en amont des contentieux à fort enjeu financier et une consommation très optimale des crédits.

Les crédits mis à disposition ont ainsi été consommés dans leur totalité (y compris les crédits mis à disposition en fin de gestion) grâce notamment au pilotage, par la DLPAJ, de la répartition des crédits entre les UO.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		3 661		3 661
Prestations sociales et allocations diverses		3 661		3 661
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	80 000 000	87 658 029	80 000 000	87 784 130
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000 000	87 658 029	80 000 000	87 784 130
Total	80 000 000	87 661 690	80 000 000	87 787 791

Les crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2019 s'élevaient à 80 M€ en AE et en CP pour les dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle. La ressource a été complétée en cours de gestion par des redéploiements internes au programme 216 à hauteur de 7,7 M€ en AE et 7,8 M€ en CP afin de permettre d'absorber la charge liée aux dépenses exceptionnelles ne pouvant être anticipées et non prévues en loi de finance initiale (notamment impact du mouvement des gilets jaunes)

En 2019, le montant total des crédits mis à disposition de l'action 6 « Affaires juridiques et contentieuses » s'est ainsi élevé à 87,67 M€ en AE / 87,78 M€ en CP pour une consommation au 31 décembre 2019 de 87,66 M€ en AE et à 87,78 M€ en CP. Le taux d'exécution s'établit ainsi à 99,99 % en AE et 100 % en CP de la ressource mise à disposition.

1. Dépenses de contentieux (71,06 M€ en CP)

Domaines d'intervention de la dépense	Consommation 2019 (en CP en €)
Refus de concours de la force publique	27 396 505
Attroupements	3 645 003
Autres mises en cause de l'État	5 349 369
Accidents de la circulation	13 947 765
Litiges droit des étrangers	20 728 011
Total	71 066 653

a) Refus de concours de la force publique :

Même s'il demeure le premier poste de la dépense contentieuse, ce poste est en forte baisse (-18%) par rapport à 2018 notamment les dépenses amiables (la dépense 2018 était déjà en baisse de 21% par rapport à 2017). La mise en place des deux pôles d'appui juridique compétents en matière de refus de concours de la force publique, permet d'ores et déjà une défense optimisée de ces dossiers grâce d'une part, à un octroi plus systématique du concours de la force publique et d'autre part, à meilleure évaluation des montants dus par l'Etat au titre du refus de concours. Ces pôles d'appui participent fortement à la diminution de cette dépense constatée durant les deux derniers exercices.

b) Attroupements :

Ce poste de dépenses (dont le niveau global reste modeste), correspondant à la mise en jeu de la responsabilité de l'Etat au titre de l'article L.211-10 du Code de la sécurité intérieure est en nette augmentation par rapport à 2018 en raison des premières conséquences du mouvement des gilets jaunes. L'impact financier du mouvement des gilets

jaunes est évalué à 3,5 M€ pour les attroupements. Des dossiers ont été mis en paiement (transactions dans des cas où la responsabilité de l'Etat est établie) entre les UO les plus particulièrement touchées par les dommages liés à ces attroupements, principalement à la Préfecture de Police de Paris qui traite le plus grand nombre de dossiers à la fois en termes quantitatifs et quant au montant des dommages.

c) Autres mises en cause de l'État :

Ce poste est en nette diminution par rapport à 2018 (-53,23%). Hormis le contentieux EDF (paiement de la part MI à hauteur de 1,4 M€), il n'y a pas eu en 2019 de condamnations à fort enjeu financier. Deux raisons principales permettent d'expliquer la maîtrise de cette dépense. D'une part, la mise en œuvre du rapport de l'IGA de janvier 2018 sur l'imputation budgétaire des contentieux du ministère de l'intérieur permet une meilleure maîtrise de cette dépense par la prise en charge par les directions métiers des contentieux relevant de leur compétence. D'autre part, trois pôles d'appui juridique compétents en matière de police administrative ont été mis en place à Lille, Orléans et Dijon afin d'éviter les contentieux par les conseils en amont, d'assurer une défense optimisée des intérêts de l'Etat en cas de contentieux et de détecter les dossiers à fort enjeu financier relevant des autres mises en cause de l'Etat.

d) Accidents de la circulation :

Ce poste de dépenses augmente d'environ 1 million d'euros par rapport à 2018. Cette augmentation n'est pas liée à une augmentation de l'accidentologie, qui reste stable, mais à la clôture d'un nombre important de dossiers en 2019 (exécution de jugements et remboursements à des tiers payeurs notamment).

e) Litiges relatifs au droit des étrangers :

Ce poste de dépenses est en augmentation de 28,26 % par rapport à 2018 ce qui s'explique par le report de charges de 2018 sur 2019 (2 M€) et l'augmentation des frais d'honoraires d'avocats par rapport à 2018.

2. Dépenses de protection des fonctionnaires (16,72 M€ en CP)

Ce poste est en augmentation par rapport à 2018 (+ 6 %). Il demeure le troisième poste de dépense contentieuse qui reste soumis à de fortes tensions en raison de l'accroissement du nombre d'affaires nécessitant l'octroi de la protection fonctionnelle (notamment affaires de terrorisme) et du nombre de dossiers donnant lieu à indemnisation de dommages corporels à la suite d'agressions. Ce poste a également été impacté par le mouvement des gilets jaunes. L'impact financier du mouvement des gilets jaunes en matière de protection fonctionnelle est évalué à 2 M€ pour 2019.

Action 08

Immigration, asile et intégration

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	41 076 644		41 076 644	39 018 138		39 018 138
Crédits de paiement	41 076 644		41 076 644	39 018 138		39 018 138

L'action 8 « Immigration, asile et intégration » est constituée de 564 ETPT ainsi répartis :

- 36 hauts fonctionnaires ;
- 509 personnels administratifs ;

- 19 personnels techniques.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	41 076 644	39 018 138	41 076 644	39 018 138
Rémunérations d'activité	25 749 755	24 879 352	25 749 755	24 879 352
Cotisations et contributions sociales	15 170 165	13 990 504	15 170 165	13 990 504
Prestations sociales et allocations diverses	156 724	148 282	156 724	148 282
Total	41 076 644	39 018 138	41 076 644	39 018 138

Action 09

Sécurité et éducation routières

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	126 338 542		126 338 542	127 186 152	72 389	127 258 541
Crédits de paiement	126 338 542		126 338 542	127 186 152	72 389	127 258 541

L'action 9 « Sécurité et éducation routières », qui regroupe les effectifs de la délégation à la sécurité routière (DSR) et une partie des effectifs des services déconcentrés de la sécurité routière pris en charge en 2018, compte 2067 ETPT ainsi répartis :

- 13 hauts fonctionnaires ;
- 480 personnels administratifs ;
- 197 personnels techniques ;
- 1 377 inspecteurs et délégués du permis de conduire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	126 338 542	127 186 152	126 338 542	127 186 152
Rémunérations d'activité	77 481 744	76 472 375	77 481 744	76 472 375
Cotisations et contributions sociales	48 592 428	50 589 579	48 592 428	50 589 579
Prestations sociales et allocations diverses	264 370	124 199	264 370	124 199
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		72 389		72 389
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		72 389		72 389

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	126 338 542	127 258 541	126 338 542	127 258 541

Action 10**Fonds interministériel de prévention de la délinquance**

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		70 398 869	70 398 869		60 189 488	60 189 488
Crédits de paiement		70 398 869	70 398 869		54 582 655	54 582 655

La loi de finances initiale (LFI) pour 2019 prévoyait un montant de 70,4 M€ en AE et en CP dont 70,2 M€ au titre des dépenses d'intervention destinées à financer les actions portées par le FIPD.

La gestion 2019 a été marquée par un démarrage tardif de la consommation des crédits suite à la diffusion fin février de la circulaire de gestion et à la finalisation tardive des programmations départementales. Le retard pris dans la consommation des crédits s'explique également par l'évolution des modalités de financement des subventions indiquées par le FIPD dans sa circulaire de gestion pour 2019. Ces modalités ont été revues pour 2020 du RPROG afin de réduire durablement les restes à payer générés sur le BOP.

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement du SGCIPDR, programmées sur l'action 10, sont exécutées sur l'action 1 (0,18 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	180 000	710 001	180 000	553 209
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	180 000	710 001	180 000	553 209
Titre 6 : Dépenses d'intervention	70 218 869	59 479 488	70 218 869	54 029 446
Transferts aux entreprises		528 970		502 299
Transferts aux collectivités territoriales	70 218 869	24 956 186	70 218 869	19 576 414
Transferts aux autres collectivités		33 994 332		33 950 733
Total	70 398 869	60 189 488	70 398 869	54 582 655

Les dépenses de l'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance », soit 60,24 M€ d'AE et 54,63 M€ de CP (après correction des erreurs d'imputations), couvrent les dépenses suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 0,18 M€ correspondent au budget de fonctionnement du SG-CIPDR qui est exécuté sur l'action 1 du programme 216.

Aussi, les dépenses de « fonctionnement » exécutées sur l'action 10 à hauteur de 0,71 M€ en AE et 0,55 M€ en CP correspondent principalement au financement de supports/projets de communication et de formations à portée nationale.

Dépenses d'intervention :

Au titre de la prévention de la délinquance :

- actions en direction du public jeune (prévention de la récidive, lutte contre le décrochage scolaire, promotion de la citoyenneté, alternatives aux poursuites et à l'incarcération) : 10,7 M€ consommés en AE contre 12,5 M€ en LFI 2019 ;
- prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes, ainsi que le financement de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) : 11,9 M€ consommés en AE contre 7,9 M€ en LFI 2019 ;
- actions pour améliorer la tranquillité publique (actions de médiation et de dialogue police population, aménagements de sécurité/ financement de postes de coordonnateurs des plans locaux de prévention de la délinquance / soutien et ingénierie de projets / autres actions de prévention de la délinquance) à hauteur de 4,3 M€ et des installations de vidéoprotection à hauteur de 13,5 M€. Ce sont 17,8 M€ qui ont été consommés en AE sur cette ligne budgétaire pour 17,8 M€ ouverts en LFI 2019.

Au titre de la prévention de la radicalisation :

- 10,2 M€ consommés en AE au titre des actions des référents de parcours de radicalisation mais également de contre-discours, de soutien à l'insertion, de soutien à la parentalité, de soutien psychologique, de sensibilisation en et hors entreprise contre 13,8 M€ en LFI 2019.

Au titre des actions de sécurisation:

- 9,7 M€ consommés en AE au titre des actions de sécurisation des sites sensibles et des établissements scolaires, mais également d'équipement des polices municipales, contre 18,2 M€ en LFI 2019.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité (P216)	17 500 000	17 500 000	17 302 789	17 302 789
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 500 000	17 302 789	17 302 789
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (P129)	0	0	123 910	0
Transferts	0	0	123 910	0
Réseau Canopé (P214)	0	0	62 300	40 495
Transferts	0	0	62 300	40 495
Universités et assimilés (P150)	0	0	165 276	115 758
Subventions pour charges de service public	0	0	123 793	72 052
Transferts	0	0	41 483	43 706
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	0	0	0	25 000
Subventions pour charges de service public	0	0	0	25 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	35 100	19 931
Subventions pour charges de service public	0	0	35 100	8 431
Transferts	0	0	0	11 500
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	0	0	33 000	0
Subventions pour charges de service public	0	0	33 000	0
Groupe Mines Télécom (P192)	0	0	25 000	0
Subventions pour charges de service public	0	0	25 000	0
ARS - Agences régionales de santé (P124)	0	0	13 000	21 351
Transferts	0	0	13 000	21 351
Total	17 500 000	17 500 000	17 760 375	17 525 324
Total des subventions pour charges de service public	17 500 000	17 500 000	17 519 682	17 408 272
Total des transferts	0	0	240 693	117 052

Le programme 216 ne verse de subvention pour charges de service public qu'au seul conseil national des activités privées de sécurité. Les autres écritures correspondent à des erreurs d'imputation.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité	Réalisation 2018	214	0	0	0	0
	Prévision 2019	221	0	0	0	0
	Réalisation 2019	0	209	0	0	0
Total		214	0	0	0	0
		0	221	0	0	0
		0	209	0	0	0

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	314	214
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	0
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	-93	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	221	209

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

La sous-exécution du plafond d'emplois de 12 ETPT par rapport au plafond d'emplois autorisé (221 ETPT) au CNAPS se justifie par une vacance frictionnelle d'emploi tout au long de l'exercice 2019.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

CNAPS - CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

L'activité du CNAPS

L'activité du CNAPS en 2019 a porté sur l'exécution des trois missions de l'établissement, en accord avec les objectifs et orientations fixés au sein du contrat d'objectif et de performance 2018-2021.

La police administrative

Au 31 décembre 2019, les commissions locales d'agrément et de contrôle (CLAC) ont prononcé 141 945 décisions d'accord ou de refus, contre 115 485 en 2018 (soit une forte augmentation de 23%).

La part des décisions d'accord suite à une enquête simple a augmenté de façon significative (85,5% contre 77,4% en 2018). 10,5% des demandes ont fait l'objet d'un accord suite à une enquête approfondie (contre 10,3% en 2018). Les refus suite à enquêtes approfondies connaissent pour leur part un fort recul (4% contre 12,3% en 2018) en raison d'une modification de la méthode de calcul. En effet, jusqu'en 2018 inclus, le nombre de refus incluait les dossiers rejetés pour cause d'incomplétude.

Par ailleurs, un criblage récurrent au cours de la troisième année de validité des agréments dirigeant et des cartes professionnelles a été mis en place à partir de juillet 2018. En 2019, ce dispositif a permis de procéder au criblage de 36 797 des 66 488 titres délivrés en 2016 soit un taux de réalisation de 55%. L'établissement a en outre poursuivi le criblage récurrent des titres délivrés en 2015 afin d'atteindre en cours d'année 2019 un taux de réalisation de 85% contre 51% à la fin de l'année 2018.

Tout recours contentieux à l'encontre d'une décision de refus doit faire l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) devant la commission nationale d'agrément et de contrôle (CNAC). Notamment en raison des nouvelles modalités de calcul des décisions de refus, le taux de recours devant la CNAC a fortement augmenté en 2019 (16% contre 5% en 2018).

Au contentieux, le taux d'annulation des décisions de la CNAC par les juridictions administratives reste stable (24,5% contre 23,3% en 2018).

L'action disciplinaire

En 2019, le CNAPS a réalisé 1 733 contrôles contre 1 736 en 2018. 32,7% de ces contrôles ont donné lieu à une saisine de la CLAC territorialement compétente (46,8% en 2018).

En 2019, 1 687 sanctions ont ainsi été prononcées par les CLAC (contre 1 503 en 2018). Par ailleurs, le montant des pénalités financières s'élève à 2,5 M€ (contre 2,8 M€ en 2018).

Enfin, en 2019, 98 recours contentieux ont été formés devant les tribunaux administratifs à l'encontre de ces sanctions (79 requêtes au fond et 19 référés) en légère augmentation (91 en 2018 dont 75 requêtes au fond et 16 référés). Sur les requêtes de fond, le taux d'annulation est de 3,2% (2 annulations sur 63 requêtes jugées en 2019) contre 3,7% en 2018.

Le conseil et l'assistance à la profession

Le CNAPS a une mission d'assistance et de conseil à la profession qui porte sur l'information et l'application de la réglementation applicable en matière de sécurité privée.

À cette fin, l'établissement dispose de services en ligne qui permettent à l'ensemble des usagers d'obtenir l'information la plus complète possible au regard de leurs obligations réglementaires. En outre, un donneur d'ordre ou un client peut s'assurer de la validité des autorisations d'exercice et des agréments dirigeants d'une entreprise avec laquelle il souhaiterait contracter.

Cet outil permet également de déposer en ligne un dossier de demande de titre, d'autorisation ou d'agrément et de consulter à tout moment la progression de son instruction.

Le pilotage stratégique du CNAPS

Le pilotage stratégique du CNAPS est assuré par la tutelle (DLPAJ) dans le cadre de rencontres mensuelles avec l'opérateur.

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2018-2020 a été adopté lors du collège du 11 avril 2018. Une version modifiée, prolongeant notamment la période jusqu'en 2021, a été adoptée par le collège le 26 novembre 2018. Il permet de suivre l'activité de l'établissement au moyen de 23 indicateurs de suivi ou de performance répartis selon 3 axes.

Le CNAPS a mis en place un dispositif de contrôle interne financier qui a été adopté lors du collège du 11 avril 2018. Ce dispositif dresse une cartographie des risques en fonction de leur probabilité de réalisation et de l'importance de leur impact. Ce dispositif a fait l'objet d'une actualisation votée lors du collège du 12 mars 2019.

Le projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière a été finalisé au second semestre 2019. Après avoir reçu un avis favorable conjoint de la part de la DLPAJ et de la DEPAFI, le projet est en cours de validation par la DIE et le CBCM en vue d'une adoption prochaine par le collège.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	17 500	17 500	17 500	17 500	17 303	17 303
Subventions pour charges de service public	17 500	17 500	17 500	17 500	17 303	17 303
Total	17 500	17 500	17 500	17 500	17 303	17 303

Le CNAPS bénéficie d'une subvention pour charges de service public (SCSP) de 17,5 M€ versée par le programme 216. En 2019, compte tenu des taux de mise en réserve appliqués aux crédits de personnel (0,5%) et de fonctionnement (3%), la réserve de précaution s'est élevée à 197 K€, soit une dotation nette de 17,303 M€.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	13 367	11 670	Subventions de l'État	17 303	17 303
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>1 713</i>	<i>1 515</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>17 303</i>	<i>17 303</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 084	5 593	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 285	1 161	Autres produits	40	122
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>1 285</i>	<i>1 161</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		<i>77</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>24</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	18 451	17 263	Total des produits	17 343	17 425
Résultat : bénéfice		162	Résultat : perte	1 108	
Total : équilibre du CR	18 451	17 425	Total : équilibre du CR	18 451	17 425

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	177	1 223
Investissements	1 153	1 161	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		33
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 153	1 161	Total des ressources	177	1 255
Augmentation du fonds de roulement		95	Diminution du fonds de roulement	976	

* Voté

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 367	13 367	12 676	12 676
Fonctionnement	2 516	3 799	1 906	3 681
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 009	1 153	876	1 204
Total des dépenses AE (A) CP (B)	16 892	18 319	15 458	17 560
Dépenses de pensions civiles globales	1 713	1 713	1 515	1 515

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	17 343	17 357
Subvention pour charges de service public	17 303	17 303
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	40	54
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	17 343	17 357
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	976	203

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Conseil et assistance	401	75	114	0	0	30	35	506	550
	380	57	110	0	0	26	36	464	527
Disciplinaire	4 812	906	1 368	0	0	363	415	6 081	6 595
	4 563	686	1 325	0	0	315	433	5 565	6 322
Police administrative	5 881	1 107	1 671	0	0	444	507	7 432	8 059
	5 577	839	1 620	0	0	385	530	6 801	7 727
Soutien	2 273	428	646	0	0	172	196	2 873	3 115
	2 155	324	626	0	0	149	205	2 628	2 985
Total	13 367	2 516	3 799	0	0	1 009	1 153	16 892	18 319
	12 676	1 906	3 681	0	0	876	1 204	15 458	17 560

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	976	203
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	21
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	976	224
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	976	224

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	38
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	38
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	976	185
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	976	185
Total des financements	976	224

* Voté

Les recettes inscrites au compte financier 2019 du CNAPS sont de 17,357 M€ contre 17,343 M€ au BI 2019. L'exécution de la subvention pour charges de service public (17,302 M€) est conforme au BI 2019. Les recettes propres sont légèrement supérieures au BI (40 K€ prévues contre 54,4 K€ réalisées).

En dépenses, le compte financier 2019 (17,560 M€) est inférieur de 759 K€ en CP par rapport au BI 2019 (18,319 M€). Cela s'explique principalement par une sous-exécution de 691 K€ en AE/CP sur les dépenses de personnel liée à la vacance frictionnelle.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	214	221	209
– sous plafond	214	221	209
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'exécution du plafond d'emplois du CNAPS pour 2019 est de 208,8 ETPT soit -12.2 ETPT par rapport au plafond inscrit en LFI 2019 (221 ETPT). Cela s'explique par le fort taux de rotation des personnels de l'établissement (30%) et une vacance frictionnelle importante (un départ n'étant souvent remplacé qu'après 2 à 4,5 mois).